

L'Université de Montréal

Une solution pratique pour la tirer de ses embarras

Un lecteur, qui est l'un des hommes d'affaires les plus avisés de la métropole, nous dit: "Vous semblez regretter que l'Université ait décidé de quitter l'Est de Montréal. Vous n'êtes plus seul de cet avis. L'aventure du Mont Royal a convaincu les plus enthousiastes que l'Université, à supposer même qu'elle trouvât les fonds pour achever la construction, ne trouvera pas, avant bien des années, les \$600.000, minimum nécessaires annuellement à son administration, soit près du double de son budget actuel. Je crois donc que le seul moyen de sortir de la difficulté, c'est de débarrasser l'université de l'éléphant blanc que constitue le projet d'agrandissement et de lui permettre, une fois rentrée dans ses fonds, de se développer selon ses ressources, après avoir plié beaucoup de voile."

Nous avons ici dès le début condamné le projet de la montagne à raison de son impraticabilité: c'était trop loin et trop cher, disions-nous. Nous ne demandons pas mieux que de voir les événements nous donner tort. Ils nous ont donné tristement raison. Nous ne nous attarderons pas dans de stériles critiques; mais nous voulons aujourd'hui soumettre, en vue de sortir d'une impasse, un projet qui nous semble extrêmement simple et pratique. Cette question intéresse tous et chacun des Canadiens français, puisque, sans université, la formation de l'élite devient quasi impossible; c'est le phore qui s'éteint sur lequel on comptait pour franchir une route semée de périls.

Voici donc ce projet qui souffrira d'être comprimé dans les limites de temps et d'espace qu'exige un article de journal, hâtivement bûti.

L'hôpital universitaire occupe une grande partie de la superficie des constructions qui ont coûté jusqu'ici plus de deux millions. Déjà conçu en grande partie comme hôpital, on peut transformer toute la construction actuelle à peu de frais en sanatorium — en un sanatorium qui pourrait contenir mille lits. Serais-ce dépasser nos besoins? Non, puisque, selon les hygiénistes officiels, il faut à une agglomération telle que Montréal au moins deux mille lits.

Les journaux ont annoncé, au reste, que le gouvernement municipal et le gouvernement provincial avaient promis, le premier, six cent mille dollars et le second neuf cent soixante mille dollars pour la construction du sanatorium de l'Institut Bruchési, construction ajournée pour des raisons inconnues du public, mais qui ne peuvent pas avoir de rapport avec la diminution des besoins d'hospitalisation. Voilà donc, déjà trouvé, un million et demi. Le solde à débours pour achever la construction serait sensiblement supérieur à cette somme. Mais au lieu de 400 lits, on en aurait 1,000 et le chiffre établi par les experts de \$4,000 par lit ne serait pas outrageusement dépassé. De plus, comme cet hôpital ne desservirait pas seulement la ville de Montréal, mais toute la population de la région, le gouvernement pourrait contraindre toutes les municipalités à y contribuer; il pourrait aussi, au moyen d'une loi équitable, amener toutes les compagnies d'assurance-vie à fournir partie du capital, au prorata du chiffre d'affaires qu'elles font dans la province. Un sanatorium, c'est de la médecine préventive et les compagnies d'assurance-vie trouvent à son aménagement un gain direct. Reste évidemment à établir, après étude, les modalités de cette contribution.

Le public n'aurait pas la moindre critique à l'égard d'un tel projet qui arriverait au contraire comme marée en carême au lendemain ou peut-être, hélas! au cours d'une crise qui a sûrement diminué la vitalité d'une grande partie de la population et préparé le lit de la tuberculose.

Rentrée en possession de ses déboursés, l'Université pourrait, ce qui est urgent, construire un pavillon de médecine près du plus vaste des hôpitaux canadiens-français (à la place de l'hôpital Saint-Paul qui fermera bientôt, par exemple). Cette construction devrait coûter à l'heure actuelle \$500,000 tout au plus, puisque l'on édifie une vaste école moderne pour la moitié du montant.

Le droit garderait l'édifice de la rue Saint-Denis, près de Polytechnique, qui n'a jamais voulu déménager, près de l'Ecole des hautes études commerciales, dans le même cas que Polytechnique, et près de l'Ecole d'Art dentaire qui possède un immeuble dont il n'y a pas lieu de se défaire. Les autres écoles et facultés abritées sous le toit de l'immeuble de la rue Saint-Denis auraient place pour respirer, une fois la médecine partie, sans compter que dans la nouvelle installation de cette faculté, il serait possible de ménager de l'espace pour les enseignements connexes aux sciences biologiques.

Enfin, il faudrait pour la culture physique des étudiants un campus et une salle de gymnase. Ne serait-il pas possible de trouver ce campus au parc LaFontaine et cette salle de gymnase à la Palestre du National?

Sans doute, nous sommes loin de la splendeur des édifices universitaires de la montagne, mais près de la réalité. Il faut mesurer son habit à son drapeau, disent les Anglais. De toute évidence, le projet de la montagne était quelque peu en l'air, c'est le moins que l'on puisse dire. Que l'Université reprenne contact avec le sol prosaïque et elle y retrouvera, comme Antée, ses forces.

Nous croyons ce projet, très succinctement présenté ici, éminemment pratique, voire salutaire, et nous invitons nos lecteurs à le discuter. Il n'offre pas d'objections sérieuses, sauf, aux yeux de quelques-uns, le fait de conserver l'Université dans l'Est. Mais c'est là qu'elle a vécu et qu'elle s'est développée et à s'en aller dans le nord-ouest elle a couru une cruelle aventure où elle a failli laisser sa peau, où il est à craindre qu'elle la laisse si elle persiste dans son erreur.

Louis DUPIRE

Chronique

A beau mentir...

Même si les voyages sont de plus en plus faciles et si un nombre de plus en plus grand d'Européens passent en Amérique, cela ne veut pas dire que le dicton ne soit plus vrai: "A beau mentir qui vient de loin". On s'en aperçoit à feuilletter les revues où il se publie, de temps à autre, des articles sur le Canada par des voyageurs d'Europe qui ont passé quelques jours, et même des semaines, ici et retournent chez eux écrire des chroniques de voyage parfois fantaisistes et de la dernière inexactitude.

Dès avant la grande guerre, un monsieur qui a présentement une certaine réputation en France et qui avait plus ou moins vu le Canada en deux paquebots en quelques dix jours, notait entre autres choses dans un article à l'une des premières revues du monde qu'un nombre de plus en plus grand de

Canadiens de langue française vantaient le retour du Canada à la France. Un lecteur peu averti aurait pris cela au mot; et il aurait achevé cette lecture convaincu qu'il y avait chez nous un vif sentiment en faveur de la réannexion à la France, tout comme il pouvait y en avoir un, à l'époque, en Alsace-Lorraine. En fait, ni en ce temps-là, ni depuis, pareil sentiment n'a existé chez nous. Un mauvais plaisant s'était simplement amusé à le faire croire au voyageur pressé; il l'était tant qu'il n'avait pas pris, ou n'avait pas eu le temps de vérifier. Ce qu'il a cru sans plus, il l'a écrit et fait croire à quelques milliers de lecteurs de son article, — à ceux qui ne connaissent rien du Canada. Et ce n'était là qu'une des cent inexactitudes qu'il leur débita sans sourciller. Lui-même, peut-être les croyait-il.

Ces semaines-ci, un autre "grand voyageur" doué de plus d'imagination que de sens d'observation et de connaissances du pays où il est pourtant venu quelques fois, — c'est

le même qui plaçait un jour le pays de Maria Chapdelaine dans l'Abitibi, comme si des centaines et des centaines de milles ne séparaient pas les deux régions du Lac Saint-Jean et de l'Abitibi, — a publié dans une grande revue de Paris toute une série de notes de tourisme farcies de faussetés, d'ignorance des faits et de trouvailles merveilleuses.

Quelques exemples entre plusieurs. Ce voyageur est censé savoir l'anglais. Il envoie en effet ses chroniques et ses articles de buildings, de palaces, de banks, de skyscrapers, d'appartements houses, — comme s'il n'y avait pas d'équivalents français à tous ces mots; — mais il ne paraît pas en savoir plus que la centaine d'anglicismes dont il parseme ses notes. Ainsi, quel que part, à Ottawa, il a vu cette affiche: Bailiffs' pitiful distress sale. Chez nous, l'on a compris qu'il s'agit de vente à sacrifice à la suite d'une saisie par huissier. Le chroniqueur sait mieux que cela. Il écrit: "Entendez par là que la pitoyable détresse de M. Bailiff le contraint à liquider ses marchandises à n'importe quel prix". L'inimitable chroniqueur n'a pas compris que "M. Bailiff", c'est un huissier. Il a pris le Pirée pour un commerçant. Et cet excellent voyageur sait l'anglais. Que serait-ce s'il ne le savait pas? ... Il fait croire qu'il le sait à ses lecteurs de la Revue des Deux-Mondes, — puisque c'est dans une toute récente livraison de cette revue que paraît cette extraordinaire traduction.

L'auteur déplore l'inexistence à Ottawa d'une bonne librairie française. S'il avait vu, ou si, en aurait trouvé une, où le garçon de bureau aurait pu l'éclairer sur les misères de ce pauvre "M. Bailiff", dont la détresse est si pitoyable qu'elle le contraindrait de vendre son stock de dry goods. La Revue des Deux-Mondes s'est fait, cette fois, — et ce n'est pas la première, — poser un joli lapin que ceux que le président des Communes aurait tués à coups de revolver, à 130 pieds de distance, sur les pelouses du Parliament House, selon le même collaborateur, mauvais plaisant.

Il en a du reste appris de toutes les sortes, à Ottawa. La prière, à la Chambre, des Communes, elle est dite par "le chapelain des Communes". Or il n'y a pas là de "chapelain"; c'est le président de la Chambre qui lit la formule d'invocation. Ce président "n'est élu que pour une session". En fait, l'auteur confond session et durée d'un parlement. Le président est élu pour la durée d'un parlement, qu'elle soit de deux, quatre ou même six sessions. Ce serait "un officier" élu de son pourpoint écarlate, qui préside à l'entérinement des nouvelles lois, pompeuse cérémonie dans la salle du Sénat. Ce n'est jamais "un officier", mais le président de la Cour Suprême du Canada, d'ordinaire, et parfois même le gouverneur général. Et que d'autres inexactitudes...

Le même grand voyageur écrit pour la Revue des Deux-Mondes, le Petit Journal, le Journal, l'Illustration, bien d'autres quotidiens ou périodiques de France. Il y a parlé du Canada, du Chili, de l'île de Pâques, des Antilles, de n'importe quoi, de n'importe où. Il a tout vu, tout parcouru, tout appris, il sait tout, décrit tout, connaît tout, écrit tout.

Et ce forban voyageur ignore tout.

PIERRE et JEAN

Bloc-notes

L'éternel problème

Les dépêches de ce matin confirment une rumeur qui courait depuis quelque temps: les onze députés nationalistes qui s'abstiennent depuis quelque temps de siéger à la Chambre d'Assemblée de l'Irlande du Nord assisteront en corps, mercredi, à l'ouverture de la nouvelle assemblée législative de l'Etat libre, à Dublin. Certains prétendaient que de Valera leur ferait reconnaître le droit de siéger au Dail Eireann (Assemblée législative de l'Etat libre); mais, d'après les dernières dépêches, on se contenterait de les accueillir en observateurs, en hôtes d'honneur.

Il est à prévoir, en tout cas, que la présence à Dublin des députés du Nord va susciter un émoi considérable et provoquer d'importantes manifestations.

Au fond, il s'agit surtout d'une éclatante protestation contre la division du pays en deux Etats distincts, d'une manœuvre destinée à hâter la réunion de ce qu'on appelle l'Irlande du Nord à l'Etat libre. De l'état de choses actuel, les Irlandais du Sud et les nationalistes du Nord ne se satisfont jamais. Dans ses derniers discours, de Valera a déclaré qu'il ne savait quand se ferait la réunion des deux Irlandes, mais que c'était folie de s'imaginer qu'il y aurait, avant cette réunion, une solution définitive du problème irlandais. Lord Craigavon, le premier ministre de l'Irlande du Nord, ayant déclaré que les loyalistes du Nord s'opposeraient très énergiquement à la réunion, de Valera a simplement riposté que les forces qui tendent à la réunion sont tellement puissantes qu'elles broieraient toutes les oppositions et qu'elles dépassent les fantaisies des individus éphémères.

Ce qu'on appelle l'Irlande du Nord ne correspond point à l'Ulster historique. On n'a pas voulu constituer celui-ci en Etat distinct parce qu'on craignait que les

Un démenti catégorique de M. Ferguson à un câblogramme d'Ottawa au "Manchester Guardian" (Voir page 3)

nationalistes ne finissent par y prendre la majorité. D'un autre côté, on n'a pas voulu non plus que toutes les régions nationalistes se fussent représentées à Dublin parce que Belfast et la région dite loyaliste n'auraient pas alors constitué un Etat économiquement viable.

La manifestation de mercredi va de nouveau, et avec éclat, poser la question de l'unité de l'Irlande. On peut être assuré que l'univers d'ici quelques années en entendra abondamment parler.

Témoignage

M. Pelletier rappelait samedi le dommage causé à l'industrie de la pulpe et du papier par l'intervention des financiers qui avaient fini par y déplacer les techniciens, les industriels proprement dits. Nous pouvons verser au dossier un autre témoignage, vieux de quelques années déjà, antérieur donc à la catastrophe.

— Le malheur, nous disait alors un homme d'affaires très mêlé à ce débat, c'est que l'industrie soit passée des gens de métier, des industriels, aux financiers. L'industrie, pour l'homme de métier, c'est une chose vivante, qu'il a vue grandir la plupart du temps, pour laquelle il a des rêves ambitieux, mais d'un caractère particulier. Il veut l'industrie grande et prospère, pour les bénéfices qu'il en tirera sans doute, mais pour elle-même aussi. Il y est attaché par toutes ses habitudes, par toutes ses façons de penser. Pour le financier, l'industrie n'est qu'un prétexte à spéculation, à bénéfices rapidement réalisés. Il ne s'intéresse pas plus à la pulpe, au papier, qu'au fer ou à l'électricité. Tout cela, pour lui, c'est du papier qui rapporte tant, qui peut, est-pê-t-il, rapporter davantage. Il vend, il achète ce papier, il en redresse sans penser aux réalités vivantes que ceci exprime, autrement que pour les bénéfices et les occasions de profit qu'elles peuvent offrir. Si telle affaire ne marche point, on en prendra une autre, voilà tout.

L'industriel a vécu avec les ouvriers. Il connaît la besogne des chantiers, celle des usines. A valeur morale égale, il est forcément plus accessible que le financier à des considérations que celui-ci ignore. Il est naturellement incliné aussi à tenir compte de faits, de réalités humaines, que le financier n'a jamais vus. Il subsiste en lui quelque chose de l'ancien patron qui vivait tout le temps avec ses ouvriers. Le financier incarne le système même de la société anonyme où les hommes ne sont que les rouages d'une machine à faire de l'argent.

Ainsi parlait notre interlocuteur de jadis. L'expérience a douloureusement démontré que, même du point de vue chiffres, les financiers avaient été loin de faire merveille.

Le Dr Chown

Le Dr Chown, qui vient de mourir en Ontario, a été l'un des premiers adhérents de l'Unity League, fondée à Toronto par M. J.-M. Godfrey et ses amis, sous l'impulsion de M. Belcourt.

Comme il était, dans le monde protestant, un personnage très considérable, son adhésion fit beaucoup pour dissiper les préjugés qui régnaient alors dans la province.

Nous lui devons ce témoignage de gratitude.

Bon exemple

La Feuille d'Erable, notre confrère de l'Ouest d'Ontario, vient d'entrer dans sa troisième année. Nous lui offrons nos meilleurs souhaits de succès. Elle occupe là-bas un poste stratégique.

Une chose nous a particulièrement plu en lisant son dernier numéro: c'est qu'on ait, dans une école du pays, décidé de fonder une ligue des petits amis de la Feuille d'Erable.

Il importe par-dessus tout d'intéresser les jeunes — de la façon que permettent les circonstances — à des journaux de ce genre.

Car ce sont eux qui devront assurer leur lointain avenir.

O. H.

La M. I. B.

La population du refuge augmente

Le nombre des protégés inscrits est maintenant de 275 — Diverses offrandes en nature et en argent

(Par Emile BENOIST)

Nous publions dans une autre page la liste mise à date des souscriptions au fonds de secours de la Maison Ignace-Bourget. Comme on pourra le constater, les offrandes en argent sont beaucoup moins abondantes cette année que les années dernières.

Heureusement que par ailleurs les offrandes en nature de toutes natures se multiplient. Les besoins de la Maison en effet ne diminuent pas à mesure que l'hiver s'avance. Ils s'accroissent au contraire et malgré la modicité de ses ressource-

ces, le refuge diurne de la rue de Montigny voit constamment augmenter sa population.

Au début de février, il y avait 275 pensionnaires réguliers d'inscrits. A part ceux-là, il y en a bien chaque jour une centaine d'autres qui se présentent au refuge et qui sollicitent un secours en passant.

L'exemple entraîne

Une fois de plus le secrétaire de la M. I.-B. doit donc se faire frère quêteur. Un fait certain, c'est que si l'établissement d'un refuge de jour pour les sans-asile qui sont vieux, infirmes, convalescents ou autrement invalides était nécessaire à l'automne de 1930, c'est-à-dire, au début de la crise, son maintien est encore plus nécessaire aujourd'hui. Ceci étant admis, et qui donc n'admettrait l'évidence, il s'agit de quêter pour permettre à l'oeuvre de survivre. Mais la meilleure prédication est encore celle de l'exemple. Le vieux proverbe reste toujours vrai: l'exemple entraîne. Citons donc quelques-unes des lettres qui nous sont adressées en même temps que des offrandes en argent et en nature. Il n'est pas sans intérêt pour la M. I.-B. de faire connaître les diverses formes que prennent les offrandes. L'initiative d'une personne peut en décider plusieurs autres à faire la même chose.

Les offrandes périodiques

Nous signalons récemment le cas des employés du bureau principal de la Co-opérative Fédérée de Québec. Ceux-ci reprennent cette année l'habitude qu'ils avaient contractée l'hiver dernier d'adresser une souscription collective, deux fois par mois, à la Maison Ignace-Bourget.

Leur deuxième offrande de 1933 s'accompagne de la lettre suivante: "Nous vous incluons sous pli notre chèque au montant de \$13.65, en faveur de la Maison Ignace-Bourget. "Notre dernier chèque incluait un montant souscrit par la Co-opérative Canadienne du détail qui est une filiale, mais cette dernière vous enverra maintenant son chèque directement, toutes les semaines, croyons-nous."

Voilà qui indique bien la force de l'exemple puisque la souscription de la Co-opérative Fédérée nous vaudra à l'avenir celle de sa filiale.

Fin de janvier, la Co-opérative Fédérée faisait encore livrer au refuge de la rue de Montigny, 110 sacs de légumes.

Un ami de loin

La Maison Ignace-Bourget a su se faire des amis un peu dans tous les coins du monde. Des dons lui sont déjà venus de France, de Belgique, de Pologne et même d'Afrique. Il va sans dire qu'il en est venu d'assez nombreux des Etats-Unis.

De Supérieur, dans le lointain Etat du Wisconsin, un "ancien du Collège de Montréal" fait tenir son offrande au président du comité de la M.I.B., M. Louis Bouchier, curé de Notre-Dame.

De jeunes écoliers

Le président du cercle de l'A.C. J.C. au Plateau, M. Albert Bénard, et le trésorier, M. Omer Vaillancourt, nous écrivent:

"Nous suivons avec intérêt l'oeuvre de charité de la Maison Ignace-Bourget. Certes nous comptons parmi nous des confrères dont les familles sont cruellement éprouvées par la crise; mais leurs épreuves ne sont pas comparables à celles de certains abandonnés."

"Le cercle de l'A.C.J.C. en préparation à l'école supérieure 'Le Plateau' est donc heureux de vous faire parvenir par la Maison Ignace-Bourget, au nom de tous les élèves, une première contribution de cinq dollars. Nous reviendrons à la charge, sachant que la charité doit se montrer aussi tenace que la misère."

"Veuillez accepter pour votre oeuvre cette obole et pour vous l'assurance de notre sincère admiration et de notre entier dévouement."

De l'argent et des caisses

La Maison Rougier Frères, produits pharmaceutiques français, en même temps qu'elle adressait au secrétaire de la M. I.-B. un chèque au montant de \$25, faisait livrer au refuge de la rue de Montigny une centaine de caisses en bois. Cette dernière offrande ne pouvait survenir plus à propos. Les caisses vont trouver leur utilisation dans le nouveau travail du refuge. On s'en servira en guise de casiers ou d'armoires.

Des vivres

La maison D.-C. Brosseau, épiciers en gros, livrait récemment au refuge de la M. I.-B., une commande (Suite à la page 2)

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES. LE DEVOIR. Billets d'avis pour tous les pays au tarif des compagnies; paquebots, chemins de fer, autobus. Aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones HARbour 1241*.

A Québec

Les nombreux problèmes du gouvernement

Embarras partout — Grandes demandes et baisse des revenus

Les exemptions de taxes créent des embarras

Québec, 6, (D.N.C.) — Si quelque génie ironiste remplaçait M. L.-A. Taschereau à la veille de l'élection provinciale de 1931, quels seraient les sentiments du premier ministre?

Sans doute, il irait quand même à la bataille; car il est courageux et c'est à l'heure du danger que ses qualités se révèlent plus éclatantes. Mais il ne souhaiterait pas autrement de triompher.

Ce fut certes, la plus belle et la plus complète victoire qu'il ait remportée; mais elle cachait dans ses plis de cruelles désillusions. Il aurait pu alors se retirer dans tout le prestige du succès. Mais après quelques mois, la retraite même lui était interdite, car déjà surgissaient des difficultés sans nombre.

Ses adversaires mêmes doivent reconnaître que M. Taschereau ne quittera pas le navire en péril, et il sombrerait avec lui plutôt que l'abandonner.

La situation n'est pas rose. Les finances de la province deviennent difficiles. Le premier ministre, dans son discours sur l'adresse, déclarait qu'au cours des six premiers mois de l'année courante, les revenus ont diminué de six millions et qu'à ce compte il faudrait peut-être enregistrer une diminution totale de \$12,000,000. Cependant les réclamations sur le trésor public sont plus impérieuses que jamais. Il faut contribuer de plus en plus à ce tonneau des Danaïdes que sont les secours directs pour l'aide aux chômeurs, ce qui augmente les charges fixes des intérêts et du fonds d'amortissement. Par ailleurs les municipalités sont écrasées sous le fardeau des dépenses extravagantes contractées au temps de la prospérité et réclament l'aide du gouvernement, dans le temps même où il est le moins en mesure d'y faire face.

La colonisation, vu son nouvel essor, entraîne une contribution plus large que jamais par suite des octrois quintuplés en nombre qu'il faut verser; par suite de l'appauvrissement général, les hôpitaux ne peuvent plus compter sur les mêmes revenus qu'autrefois et se tournent vers le gouvernement provincial.

Et puis, il y a la question de l'Université McGill quand la première sera réglée. D'autre part la distribution des secours directs et des travaux de chômage a provoqué des abus inévitables, ce qui entraîne la vérification des comptes, etc. Sans compter le patronage, puisque tout le monde des chômeurs assigné les députés, qui n'ont rien à donner que des encouragements découragés.

Les ouvriers manquent d'ouvrage, les cultivateurs réclament des mesures d'urgence pour sauver une forte proportion d'entre eux du désastre. On veut en plus la pension de vieillesse, les allocations familiales, l'assurance chômage contributive. Et pour rencontrer toutes ces demandes qui s'élèvent de partout, le gouvernement n'a pour répondre que des revenus qui disparaissent à vue d'oeil.

Aussi, un conservateur en vue a-t-il pu dire avec raison: "Pour une fois, depuis 35 ans, la Providence nous a aimés. Elle nous a empêchés de prendre le pouvoir. Imaginez le tolle, si nous l'avions pris, avec les difficultés présentes..."

Pour corser le tout, et c'était logique, nombre de libéraux plus ou moins satisfaits du régime, mais que la prospérité factice rendait indulgents, commencent à murmurer. On l'a vu d'abord au Conseil législatif, puis en diverses occasions où des libéraux marquant ont dénoncé les chances qui rongent notre système économique, avec une vigueur remarquable.

Un peu partout, on commence enfin à s'apercevoir de la tragédie de la surcapitalisation, de l'influence dangereuse des jongleurs de finances sur nos industries.

Car il faut bien l'admettre, si la misère est si grande, si la finance publique est dans un état inquiétant, nous ne faisons que récolter les fruits d'une politique imprudente.

Combien de fois les journaux de "la bonne presse", ainsi que dit la presse subventionnée, n'ont-ils pas protesté contre les dangers de la

surcapitalisation, d'une industrialisation développée outre mesure! C'est pourtant elle qui a provoqué la faillite de nos industries du papier, enlevé l'épargne de nos campagnes, laissé le cultivateur sans le crédit rural naturel que constituaient les économies des petits rentiers et des cultivateurs à l'aise.

C'est aussi parce que l'on a accordé dans le temps trop d'exemptions de taxes arbitraires que nombre de municipalités sont mal en point.

La "bonne presse" dénoncée si souvent comme rétrograde et grincheuse avait aussi signalé le danger d'asseoir tout un système d'assistance publique sur les revenus aléatoires de la vente des liqueurs, revenus dont le gros était garanti par les prohibitions américaines, on-tariennes et des autres provinces du Canada. Et voilà que les revenus de la Commission des Liqueurs fondent à vue d'oeil, à raison de deux millions par année et que les Etats-Unis, à qui nous avons servi d'aubrevoir pendant quelques années, se passeront bientôt de nous.

Cependant le système d'assistance publique d'Etat est créé et il faut l'alimenter, pendant que la charité privée a été fort tarie, précisément parce que l'Etat avait décidé de s'y substituer.

Les événements sont en train de démontrer une fois de plus cette vérité de la Palisse, que "gouverner, c'est prévoir".

La Législature devra apporter une solution, cette année, à un problème aigu, provoqué en grande partie par les exemptions de taxes accordées aux industries.

Depuis une dizaine d'années et plus, des industries ont réussi à ne payer qu'une minime partie des taxes municipales et scolaires, grâce à la liberté donnée à de nombreuses municipalités de prodiguer les exemptions de taxes. C'était devenu une véritable enchère parmi les municipalités, à qui d'entre elles accorderait les plus grandes exemptions, pour obtenir qu'une compagnie s'établisse à tel endroit plutôt qu'ailleurs.

Ces compagnies trouvaient dans les grandes villes leur champ d'exploitation profitable, mais s'arrangeaient pour bénéficier de la clientèle des grosses villes, sans contribuer bien fort en taxes.

Ceux des industriels des grandes villes qui paient de lourdes taxes, qui doivent payer un prix plus élevé pour la clientèle, se trouvent ainsi dans un état d'infériorité. Leurs ouvriers, contribuables des grandes villes, perdent ainsi de l'emploi, et les villes des revenus. Talonnées par les ouvriers et les industriels, les grandes administrations municipales veulent se protéger et protéger leurs industries.

C'est ainsi que Montréal, Québec et d'autres villes demandent par leurs bills respectifs le droit d'imposer des taxes à toute compagnie établie en dehors des limites des cités, mais qui fait son commerce dans ces villes, — taxes sur les camions, taxes d'affaires, sur la livraison, etc.

Le problème n'est pas facile, car si cette concurrence est injuste pour les grandes villes, elle empêche cependant la trop grande concentration de l'industrie sur un point donné; elle fournit un débouché plus approprié à la main-d'oeuvre rurale.

Il reste cependant que sans les exemptions de taxes multipliées, bon nombre de municipalités seraient en meilleure posture aujourd'hui.

Il n'est que juste d'ajouter, en terminant, que si le gouvernement, comme tous les gouvernements, porte une large part de responsabilité, il n'est pas le seul coupable et que tout le monde y a contribué.

En résumé, l'agriculture, la colonisation, l'assistance publique, les universités, etc., réclament plus qu'elles n'ont jamais reçu d'un gouvernement qui voit diminuer ses revenus et ne peut imposer de nouveau une population déjà trop taxée par toutes les sortes de gouvernements qui l'administrent.

Alexis GAGNON

DEMAIN:

Le "Devoir" publiera un nouvel article de M. Albert Rioux, président de l'Union catholique des Cultivateurs".

La M. I. B.

(Suite de la première page)

de considérable de produits alimentaires de toutes sortes, des conserves de viande et de poisson, de la marmelade, des confitures, des pâtes d'Italie, du beurre d'arachides, des fèves au lard, etc.

A propos de cet envoi, nous disons que c'est une commande. Mais c'était une commande qui n'avait pas été commandée par la Maison Ignace-Bourget mais par les propriétaires de la maison D.C. Brosseau. La facture qui accompagnait l'envoi énumérait bien les marchandises mais sans indication de prix.

Des commandes de ce genre-là, la Maison Ignace-Bourget a justement les moyens d'en accepter tous les jours. Le choix des marchandises est laissé comme de raison à la discrétion des donateurs.

Du tabac

Grâce à la générosité de M. le curé de Lachenaie et de la conférence Saint-Vincent de Paul du collège Saint-Marie, deux distributions de tabac ont été faites récemment aux réfugiés. Le tabac est un article que ceux-ci reçoivent toujours avec une particulière reconnaissance.

En faisant parvenir son offrande à la M. I. B., M. le curé de Lachenaie annonce pour bientôt une guignolée qu'il veut organiser dans sa paroisse au bénéfice des réfugiés. On sait que des quêtes de ce genre, organisées à l'île Bizard, à Saint-Martin, à l'Abord-à-Plouffe, à la Rivière-des-Prairies ont déjà rapporté à la Maison Ignace-Bourget. Si celle-ci pouvait compléter chaque semaine sur la guignolée d'une paroisse rurale, le problème alimentaire du refuge serait dans une large mesure résolu.

Emile BENOIST

Villa incendiée

à Rougemont

Rougemont, 6. — La maison d'été de M. Carl Grimaldi, construite sur le versant de la montagne ici, a été détruite par le feu, samedi, après-midi. Les dommages sont estimés à \$40,000 dont les assurances couvrent une bonne partie. Une glacière a aussi été détruite mais les autres constructions ont échappé à l'incendie.

M. Grimaldi était dans sa maison lorsque le feu a pris naissance. Il a tenté de l'éteindre avec l'aide du gardien et des habitants des environs mais sans y réussir.

Avis de décès

CHALÉS. — A Montréal, le 5 février 1933, décédé à 50 ans, 9 mois, Mme Joseph Chales, née Bertha Lohmeyer, épouse de M. Joseph Chales. Les funérailles auront lieu mercredi, 7 février, à 10 heures, à l'église de la Sainte-Trinité, 1500 rue Saint-Jacques. Le service sera célébré, et de la Sainte-Trinité, de Châteauguay, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

ARBOUR. — En cette ville, le 4 février 1933, à l'âge de 39 ans, est décédé M. Pierre Arbour, avocat, époux de Mme Cécile Simard, fils de P. A. Arbour, de Rougemont. Les funérailles auront lieu mercredi, 7 février, à 10 heures, à l'église de la Sainte-Trinité, 1500 rue Saint-Jacques. Le service sera célébré, et de la Sainte-Trinité, de Châteauguay, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Nécrologie

AUDETTÉ. — A Montréal, le 3, à 2 mois, Yolande Audette, enfant de M. et Mme Léo Audette, née Simone Robert.

BONNEVILLE. — A Montréal, le 2, à 51 ans, Bédine Dupont, épouse de Jean Bonneville.

BEUCOURT. — A La Pléche, Sask., le 31 à 80 ans, Dr O. Edmond Beucourt.

CARPENTIER. — A Montréal, le 1er, à 73 ans, Joseph Carpentier, à Notre-Dame-de-la-Merci.

CHARETTE. — A Montréal, le 2, à 63 ans, Hector Charette, époux d'Irma Grenier.

DE LUCAS. — A Montréal, le 1er, à 23 ans, Antonio De Lucas, fils de Georges De Lucas.

LAPIERRE. — A Cartierville, le 3, à 83 ans, Marie-Marguerite Lapière, épouse de M. Lapière.

LEGAULT. — A Montréal, le 3, à 60 ans, M. Albert Legault, époux de Mme J. Thimmas.

LEMAIRE. — A Montréal, le 2, à 78 ans, Marie Des Annes Charbonneau, épouse de feu Ernest Lemaire.

LIZOTTE. — A Montréal, le 3, à 2 ans, Guy Lizotte, enfant d'Albert Lizotte.

MARTIN-ROY. — Le 3, à 40 ans, Lucie Albina Roy, épouse de J.-L. Martin.

PIECHAUME. — A Montréal, le 2, à 64 ans, Ferdinand Piechaume, époux de Delina Gaudin.

ROBERT. — A St-Jacques le Mineur, le 1, M. Vital-Noël Robert, époux de feu Arthémise Bourdeau.

Rectification

de M. Sauvé

Au sujet de son entrevue sur la monnaie bilingue

Ottawa, 6. — M. Arthur Sauvé nous prie de publier la rectification suivante au sujet de son entrevue sur la monnaie bilingue:

"Dans la transcription de la hâte de mes notes, il s'est glissé une erreur que je désire corriger. Un député n'a pas le droit de faire déposer sur la table de la Chambre documents, correspondances, etc. Mais la Chambre peut-elle refuser à un député de proposer qu'un ministre dépose sur la table de la Chambre un billet de banque émis par le gouvernement?"

"Si non, le billet produit est-il un document de la Chambre? La Chambre a-t-elle le droit de l'exiger bilingue?"

"Telles sont les questions que j'avais posées et qui, selon mon humble opinion, doivent être discutées avec soin dans le débat sur la motion relative à la monnaie bilingue."

Arrestation

de Mme Gandhi

C'est la troisième fois en treize mois

Bombay, Indes, 6. (S.P.A.) — La femme du chef nationaliste Gandhi a été arrêtée dans le village de Ras, samedi, sous une accusation qui n'était pas encore connue il y a quelques heures. C'est la troisième fois en treize mois que Mme Gandhi est arrêtée.

On sait que Mme Gandhi a participé très activement à la campagne de désobéissance civile de son mari. C'est pour sa participation à cette campagne qu'elle a été arrêtée les deux premières fois. Emprisonnée pour six semaines la première fois, elle a été condamnée à six mois d'emprisonnement la deuxième fois. Elle dit que ses séjours en prison ont été "très heureux". Vendredi dernier, elle parlait d'Ahmadabad en compagnie de quelques femmes pour organiser des manifestations nationalistes dans le Goujrat.

Son mari est emprisonné près de Poona depuis plus d'un an, pour refus de faire cesser la campagne de désobéissance civile.

Mort du docteur

J.-T.-A. Gauthier

Valleyfield, 6. (S.P.C.) — M. le docteur J.-T.-Arthur Gauthier est mort ici hier soir à l'âge de 66 ans, après une longue maladie. Né à Varennes en 1866, fils de Théodore Gauthier et d'Adèle Girard, il avait fait ses études classiques au Collège de Montréal et au séminaire de Saint-Thérèse, et ses études médicales à l'Université Laval de Montréal.

Établi à Valleyfield depuis plus de quarante ans, il a été 26 ans médecin de la Montreal Cotton Ltd. et depuis 20 ans médecin de la Metropolitan Life Insurance Company. Il était président de l'Association médicale de Beauharnois. Il était commissaire d'écoles depuis plus de 20 ans et président de la Commission scolaire de Valleyfield depuis dix ans.

Lui survivent: sa femme, née Elisabeth Monette, et trois filles: Mmes J.-B. Dionne et B. Bélanger, et Mlle Jeanne Gauthier.

Sympathies à la famille Vaillancourt

A une assemblée spéciale de la Société canadienne d'opérette tenue à Montréal le 30 janvier, sous la présidence de M. Léon Trépanier, la résolution suivante a été passée:

"Les membres du Conseil d'administration de la Société canadienne d'opérette déplorent la perte si soudaine du secrétaire-trésorier et administrateur de la Société, M. Honoré Vaillancourt.

"Son dévouement inaltérable pour l'œuvre poursuivie par notre Société, la maîtrise dont il fit preuve dans sa tâche d'administrateur et son excellent esprit de camaraderie qui le faisait aimer de tout notre personnel nous font regretter davantage la mort prématurée de cet artiste et co-administrateur.

"Le Conseil d'administration prie Mme Vaillancourt et les membres de sa famille d'agréer, dans le malheur qui les frappe, l'hommage de ses sympathies respectueuses."

Par le secrétaire-trésorier, Mendoza LANGLOIS

Vient de paraître

"Poésies nouvelles"

PAR ROBERT CHOQUETTE

M. Choquette vient de publier sous ce titre, aux Éditions Albert Lénèque, le recueil de poésies qui, en septembre dernier, remportait les honneurs du Prix David.

Outre le poème *Metropolitan Museum*, déjà publié en tirage limité de grand luxe et pour lequel la critique n'a eu que des éloges, le recueil renferme de nombreux poèmes inédits d'une facture tout aussi forte et d'une aussi riche inspiration. M. Choquette a le don d'exprimer, dans un style sobre et juste, ses sentiments sur l'amour et la nature, et l'on sent circuler dans tous ses poèmes cette chaleureuse force de conviction qui appelle la sympathie.

L'ouvrage, présenté avec goût par les Éditions Albert Lénèque, est en vente au prix de \$1.00 l'unité au Service de librairie du *Devoir*.

"Au Pays de Québec"

Semaine populaire d'éducation

S. E. Mgr Cloutier l'ordonne pour tout le diocèse des Trois-Rivières du 4 au 11 juin. Une lettre pastorale sur l'éducation chrétienne de la jeunesse — S. E. Mgr Comtois est le président du comité d'organisation

Les Trois-Rivières, 6 (D.N.C.) — A l'occasion du sixième anniversaire de son ordination sacerdotale, S. Ex. Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières, dans une lettre pastorale, publiée hier, ordonne pour tout son diocèse la tenue d'une Semaine populaire d'éducation, du 4 au 11 juin prochain.

Le but de ces assises, dit la lettre pastorale, qui constitueront un grand événement, est de réagir contre les dangers de l'heure présente, en faisant suite pratique à l'encyclique du Souverain Pontife sur l'éducation chrétienne de la jeunesse.

"Que seront demain nos enfants d'aujourd'hui? demande Mgr Cloutier. Ne songeons pas seulement aux difficultés matérielles de la crise économique, songeons aussi aux perturbations de l'ordre social, au problème moral et religieux que cette crise institue. Comme il y a eu l'après-guerre, il y aura l'après-crise. Que nous réserve celle-ci?"

Des réunions et manifestations de caractère populaire devront avoir lieu dans le diocèse. Les prédications dominicales au long de l'année porteront également sur la foi, l'évangile auxiliaire, est nommé président du comité d'organisation et de direction générale de la Semaine qui est annoncée et définie ainsi: "Du quatre au onze juin, soit de la fête de la Pentecôte à celle de la Trinité, on observera partout avec des manifestations appropriées une Semaine populaire d'éducation. Des activités spéciales et de la plus grande importance en marqueront la tenue dans notre ville épiscopale. Un comité présidé par S. Ex. Mgr l'auxiliaire est chargé de l'organisation et de la direction générale. Il s'agit là d'une initiative non pas tant d'ordre pédagogique que d'ordre familial. On y tiendra compte cependant de toutes œuvres ou organisations éducatives, mais en autant qu'elles complètent ou suppléent la famille."

La lettre pastorale de Mgr Cloutier a été lue, hier au prône dans toutes les églises du diocèse.

La mort d'Emery Langevin

A la suite de l'enquête que poursuivent le chef Louis Jarguillès, le sergent-détective René Lasnier et les détectives Dion et Guyon, de la Police provinciale, à Ste-Geneviève-de-Pierrefonds sur les circonstances qui ont entouré la mort d'un cultivateur de l'endroit, M. Emery Langevin, dont le cadavre a été retrouvé, jeudi dernier, pris dans la glace de la rivière des Prairies, en face de Sainte-Geneviève-de-Pierrefonds, les limiers en sont venus à cette conclusion qu'il a été assassiné.

L'A.C.J.C.

TROIS NOUVEAUX CERCLES DANS LA REGION DE QUEBEC

Dimanche, le 29 janvier, grâce à l'ardente propagande du cercle Sainte-Agnès de Donnacona, l'aumônier général de l'A.C.J.C. trouva, dans le comté de Portneuf, un terrain tout préparé pour la fondation de trois nouveaux cercles.

Les trois cercles furent dénommés du nom des curés fondateurs. A Saint-Basile dont le curé est M. Cyrille Fournier, le cercle *Saint-Cyrille* compte une centaine de membres. M. Roméo Bélanger, vicaire, en est l'aumônier.

Le cercle *Saint-Emilien* de Saint-Raymond compte au delà de 140 membres. M. le curé Emilien Pichette en est l'aumônier d'honneur et M. Léo Lachance en est l'aumônier actif.

92 membres forment le cercle *Cloutier* de Saint-Augustin. M. A. Roben, vicaire de M. le curé Cloutier, en est l'aumônier.

Le R. P. Paré, S.J., profita de son passage à Donnacona pour donner une conférence au Cercle *Sainte-Agnès*, le féliciter et le remercier du bon travail qu'il accomplissait. M. le curé Eg. Groleau et M. l'aumônier P. Laberge, le réalisaient dans la région de Portneuf.

Lucien Girard subira son procès aux Assises

Les Trois-Rivières, 6 (D.N.C.) — Lucien Girard, fermier de Ste-Perpétue, comté de Nicolet, qui n'a pas encore atteint la trentaine, devra subir son procès aux prochaines assises criminelles, en mars prochain, sous l'accusation d'avoir assassiné ses cinq jeunes enfants, le 26 janvier dernier.



EDOUARD DALADIER — Le nouveau président du conseil des ministres de France.

Mort de M.

J.-A. Savoie

Le député de Nicolet à Québec est décédé samedi après une maladie de plusieurs semaines

Sherbrooke, 6. — M. Joseph-Alcide Savoie, député de Nicolet à la Législature, est décédé samedi, à l'Hôpital Général de Sherbrooke, après une maladie de plusieurs semaines. Son état s'était tellement aggravé mercredi que l'on s'attendait à sa mort d'un moment à l'autre. En apprenant la mort de M. Savoie, le premier ministre de la province, M. Taschereau, a exprimé ses profonds regrets. "M. Savoie était un député très dévoué, dit-il, et les œuvres nombreuses qu'il laisse dans son comté sont son honneur. La mort de M. Savoie m'enlève un ami très cher. Sa famille voudra bien agréer l'expression de mes condoléances."

M. Joseph-Alcide Savoie était né à Saint-Albert de Warwick le 5 juin 1872. Il était le fils de François-Théodore Savoie et d'Eugénie Duplessis. Son père fut député de Mégantic à la Chambre des Communes de 1904 à 1911. En 1915, il était nommé conseiller législatif de Québec comme représentant de la division de Kénébec.

Joseph-Alcide Savoie fit ses études commerciales au Collège du Sacré-Cœur d'Arthabaska.

Le 29 novembre 1893, il épousa Arthémise Beaudet, fille de René Beaudet, de Deschambault. Il laisse après lui outre son épouse, sept enfants: Julius, Jean-Marie, Maurice, Thérèse, François, Alfred et Blanche. M. Savoie exploitait une ferme modèle à Manseau, où il demeurait et il était en même temps marchand de bois et marchand général. Il était membre du *Reform Club*, du *Club de la Garnison* et *Chevalier de Colomb*.

Il entra au parlement de Québec à la suite de son élection par acclamation, le 15 décembre 1917, au cours d'une élection partielle. Il fut réélu en 1919, 1923, 1927 et en 1931.

Mort de Me

Pierre Arbour

Ce jeune avocat est décédé samedi soir à l'Hôtel-Dieu — Ses funérailles auront lieu mercredi matin à Saint-Stanislas

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Pierre Arbour, avocat au Barreau de Montréal, décédé à l'Hôtel-Dieu, samedi soir, à l'âge de 39 ans.

La dépouille mortelle est exposée à son domicile, 1450, rue Gifford. Les funérailles auront lieu mercredi matin, à l'église de Saint-Stanislas, à 8 heures 30.

M. Arbour, après avoir fait ses études au Collège de Montréal et à l'Université Laval (Montréal), fut admis à la pratique du droit en 1919. Il était membre des sociétés Saint-Jean-Baptiste, Saint-Vincent de Paul et des Artisans canadiens-français. Le défunt ne s'était mélangé activement de politique qu'une seule fois, en 1925, dans Labelle, en faveur de M. Henri Bourassa.

Il laisse dans le deuil deux enfants, Pierre, 9 ans, et Colette, 6 ans; son père, M. P.-A. Arbour, de la maison *Arbour & Dupont*; deux frères, Emile et Georges; quatre sœurs: Hélène, Juliette (Mme Eug. Simard); une sœur adoptive, Mlle Germaine Arbour; ses beaux-frères, J.-Alcide, Elphège, Victor, Joseph, Albert et Alphonse Simard; J.-W. Charette, Dr A.-M. Cholette, J.-A. Therrien, Eugène Simard, avocat; ses belles-sœurs: Mme Emile Arbour; Sœur Marie de Sainte-Victoria, R.S.C.; Mmes J.-W. Charette et A.-M. Cholette.

Sa femme, née Cécile Simard, l'a précédé dans la tombe il y a quatre ans.

Le *Devoir* prie les familles en deuil d'accepter ses sincères condoléances.

Feu Madame Joseph Chales

Nous apprenons le décès de Mme Joseph Chales, née Loiseleur (Bertha), survenue hier à Montréal. La défunte, qui était âgée de 50 ans, laisse dans le deuil son mari, M. Joseph Chales, employé de tramway; une fille, Mlle Euphémie; six fils: Joseph, Arthur, Jean, Lucien, Clovis, Roland et Gérard; trois frères, le R. P. J.-E. Loiseleur, C.S.V., directeur de l'Ecole normale Saint-Viateur de Rigaud; MM. Joseph-Arthur et Honorius Loiseleur, de Ste-Philomène; trois sœurs: Deluca (Mme A. Desjard, Valleyfield); Zéphirina (Mme Georges Robert, de Ste-Barbe); Olivine (Mme Paul Le

KINO-PETROL

SUPPRIME LES DEMANGEAISONS ET LA CHUTE DES CHEVEUX DETRUIT LES PELLICULES.

febre, de Valleyfield). Les funérailles auront lieu le mercredi, 8 février courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure, 2156 rue Jacques-Hertel (Ville-Emard), pour se rendre à l'église de Notre-Dame du Perpetuel-Secours où le service sera chanté à 8h. De là, la dépouille mortelle sera transportée à Ste-Philomène de Châteauguay où elle sera inhumée.

LETTRES AU DEVOIR

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Ces terres labourables

AU CANTON ROCHEBAUCOURT...

Parmi les milliers de familles qui demandent à retourner à la terre avec l'aide gouvernementale, il s'en trouve qui n'ont pas l'habitude du défrichement: familles de terriens élevés sur des terres cultivées depuis des générations. Pour ces familles le canton Rochebaucourt, en Abitibi, offre un avantage exceptionnel. C'est que la forêt y fut détruite par le feu il y a quelques années, et qu'avec un peu de travail le colon peut mettre en labour de larges espaces.

Rochebaucourt, de même que la partie nord de Lamorandière, est le commencement d'une vallée au sol d'une excessive fertilité où l'on pourrait fonder une quarantaine de paroisses.

C'est un nouvel Abitibi qui un jour deviendra l'un des plus riches comtés agricoles de la province.

La nature du sol, le climat, la facilité d'avoir de l'eau en grande quantité, les avantages du marché des mines, les forêts environnantes, tout fait de cette région un pays pour la culture mixte à base d'industrie laitière.

De Barraute, par le chemin du Rang double VII et VIII de Lamorandière, on se rend jusqu'à la rivière Laflamme qui traverse le canton Rochebaucourt du sud au nord. Le bois pour la construction du pont a déjà été coupé. Plus tard des chemins partant d'Unikak et de Belecourt se rendront jusque dans Rochebaucourt. Et ce canton se trouvera relié directement avec le Chemin de fer National du Canada et la région des mines d'or.

Les familles qui veulent s'établir en peu de temps sur des terres presque prêtes au labour, où le foin, le trèfle, les grains, les légumes viendront en abondance, où les pâturages seront abondants, auront dans Rochebaucourt le choix de plusieurs centaines de belles terres.

Avec du travail intelligent, de la persévérance et de l'aide que le gouvernement accorde à ceux qui veulent sincèrement réussir et en prennent les moyens, ces familles deviendraient en peu de temps des agriculteurs progressifs, remerciant le Ciel d'avoir créé des pays ainsi fertiles et les gouvernements de leur en avoir facilité la prise de possession et la mise en valeur.

Et pour sa part, le Service de Colonisation, Chemin de fer National du Canada, Montréal, leur en facilitera l'accès.

J.-E. LAFORCE

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HARBOUR 1241).

Avis légaux

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure, no D-111892. Edouard de Lamothie, bourgeois, de Sainte-Scholastique, district de Terrebonne, demandeur, vs E. Makad, des cités et district de Montréal, défendeur, et dame Alice Dagenais et vir, des mêmes lieux, mise-en-cause. Le 15ème jour de février 1933, à 11 heures de l'avant-midi, au no 4811 rue Des Carrières, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en une caisse enregistreuse, balances, vitrines, bonbons, cigares, etc. Conditions: argent comptant. Tiro-Guy Grosblanc, H.C.S. 152, rue Notre-Dame est, ch. 65, Harbord 7295, Montréal, 6 février 1933.

Province de Québec, district de Montréal, no 33509. Cour de circuit, Donat Lambert, demandeur, vs J.-E. Lamothie, défendeur, et Le Comptoir Mont-Royal Inc. mise-en-cause. Le 15ème jour de février 1933, à 11 heures de l'avant-midi, au no 510, rue Sainte-Catherine est, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en 400 parts de la Compagnie "Le Comptoir Mont-Royal Inc." de la valeur au pair de \$25.00 chacune. Conditions: argent comptant. Réal Robitaille, H.C.S. Montréal, 6 février 1933.

Province de Québec, district de Montréal, no C-107749. Cour supérieure, J.-Donat Langellier, Limitée, demanderesse, vs Victor Cormier, défendeur. Le 15ème jour de février 1933, à 11 heures de l'avant-midi, au no 510, rue Sainte-Catherine est, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un radio "Marconi" combiné, et accessoires. Conditions: argent comptant. M.-T. Robitaille, H.C.S. Montréal, 6 février 1933.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, No 115005.

Cour Supérieure

Dame Helen Yankubowicz, demanderesse, vs Adam (Abram) Maikus, défendeur. AVIS D'UNE ACTION EN SEPARATION DE BIENS. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 27ème jour de janvier 1933. M. H. FRANKLIN, Procureur de la demanderesse, Montréal, 4 février 1933.

DES FLEURS

... pour l'âme

UN GRAND magasin à rayons, l'un des plus grands, publiait il y a peu de temps une annonce hors de l'ordinaire. "ACHETEZ QUELQUE CHOSE DONT VOUS N'AVEZ PAS BESOIN", disait-on. Il y a une saine et digne philosophie dans cette invitation apparemment dépourvue de sens... une philosophie séculaire.

"Si j'avais deux pains, écrit un poète persan, Sadi de Shiraz, j'en vendrais un et j'achèterais des fleurs, pour nourrir mon âme." Tout le long des temps, les hommes ont vendu leur pain pour acheter des fleurs.

Changeons quelque peu l'invitation du magasin à rayons. Achetons quelque chose dont nous pourrions nous passer, mais quelque chose que nous désirons bien fort... Le fauteuil que nous nous sommes promis... un nouveau tapis pour la salle à manger... une horloge électrique ou tel morceau d'argent massif.

Nous n'en avons jamais tant eu pour notre argent. A parcourir les annonces des quotidiens l'on s'en convainc vite. Elles offrent des occasions trop alléchantes pour qu'on les manque. Et très souvent, l'on constate que l'on peut conserver ses deux pains... et avoir des fleurs tout de même.

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
de
FRAIS FUNÉRAIRES
Jus, Jeannette, Pres. L. Dag, Secrétaire, Ger. Ges.
Rue Ste-Catherine, 302 Est
Téléphone:
PLateau 7-9-11
DEMANDEZ
NOTRE
PROSPECTUS

Geo. Vandelac Limitée
Directeurs de funérailles — SALONS MORTUAIRES
SERVICE D'AMBULANCES, 120, Rachel est, MONTREAL
G. Vandelac, Jr. Tél. BELair 1717

Docteurs, Consultez !!!
1er Grand Constructeur de France
Compagnie Générale de Radiologie
Rayons X
Toute l'électricité médicale
—Gallois & Cie—
Ultra-Violet — Quartz — Infra-Rouges
Lampes associées pour salles d'opérations.
—Etablissements G. Boullitte—
Instruments de Diagnostic
—Collin & Cie—
Instrumentation chirurgicale
par excellence
Service d'ingénieur électro-radiologiste
Conditions faciles
Prix, catalogues sur demande.
PAUL CARDINAUX, D. Sc.
"PROTECTOR FRANÇAIS"
408 Cherrier MONTREAL H.A. 2357

Demain: MARDI, 7 février 1933.
Saint-Romuald, abbé, double.
Lever du soleil, 7 h. 14.
Coucher du soleil, 5 h. 15.
Coucher de la lune, 5 h. 52 p.m.
Premier quart, le 21, à 8 h. 22 m. du matin.
Pleine lune, le 10, à 8 h. 7 m. du matin.
Dernier quart, le 17, à 9 h. 15 m. du matin.
Nouvelle lune, le 24, à 7 h. 50 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

NEIGE, PLUS TRES FROID
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 10.
Minimum aujourd'hui, 5 au-dessous.
Même date l'an dernier 10.
BAROMETRE
10 heures a.m. 30.10, 11 heures a.m. 30.10.
Midi: 30.00.
Chiffres fournis par la station M.-R. de
Montréal, 1610 St-Jean, Montréal.

Ils réclament une pension

MM. Rosario Lemire et Adolphe Tremblay, destitués du corps de police de Montréal sous l'administration Houde, présenteront un bill à Québec pour obliger la Cité le Montréal à leur payer une pension.

MM. Rosario Lemire, ancien chef du Bureau de la Sûreté de Montréal, et Adolphe Tremblay, ancien agent-détection de la police de Montréal, ont présenté un bill pour obliger la Cité le Montréal à leur payer une pension.

MM. Lemire et Tremblay ont été destitués du corps de police de Montréal par l'administration Houde, sous l'accusation d'ingérence politique.

Lors de son congédiement, M. Lemire avait vingt ans de service et ainsi a reçu sa pension de l'Association de retraite et de bienfaisance de la police de Montréal. Mais M. Tremblay avait encore un an ou deux de service pour avoir droit à cette pension.

Les règlements de l'Association de bienfaisance sont qu'un policier, après un certain nombre d'années de service, a droit à sa pension, lorsqu'il est déclaré invalide par certificat du médecin de l'Association. En plus, au bout de vingt années, il a droit automatiquement à une pension versée par l'Association. Toutefois, si le policier est congédié avant les vingt ans écoulés et s'il n'est pas réinstallé avant l'expiration d'une année, il n'a pas droit à la pension de l'Association.

Cependant, si le policier a été en service pendant cinq années, l'argent qu'il a versé lui est remis.

Comme M. Lemire, avait fait vingt années de service, comme policier, il a reçu sa pension de l'Association, soit \$963 pour le reste de l'année 1930 lors qu'il fut renvoyé, et, depuis, \$1483.80 par année.

M. Tremblay n'ayant pas fait 20 années, mais ayant plus de cinq années de service, a été remboursé de ses versements, soit la somme de \$1562.51 en 1931.

Ces deux policiers veulent une pension de la ville.

Lorsqu'un policier de Montréal prend sa retraite et devient pensionnaire, la Cité de Montréal, sur certificat du médecin de la police, lui vote une pension, mais le chiffre de cette pension, mais la discrétion de l'administration.

Cette pension n'est accordée, comme on le voit, que sur certificat du médecin, comme règle générale.

Les deux policiers prétendent qu'ils ont été renvoyés injustement et qu'ils ont droit à une pension compensatrice.

M. Legault n'en sait rien

Nous avons demandé ce matin à M. Legault si la ville s'opposera à l'amendement que MM. Rosario Lemire et Adolphe Tremblay doivent présenter au bill de Montréal à la Législature pour obtenir de Québec que Montréal leur paie une pension. Le président intermédiaire du comité exécutif nous a répondu qu'il n'en sait rien, qu'il n'avait qu'à entendre parler de la chose auparavant que la question sera soumise au comité exécutif qui décidera de l'attitude à prendre; il n'a rien voulu dire de plus.

Ces bills ou amendements pour obtenir une pension de la ville sont choses assez curieuses, car la charte permet à la ville de donner ces pensions sans l'intervention de Québec; et, d'autre part, si Québec suit la pratique adoptée depuis plusieurs années, la Législature se contentera d'autoriser Montréal à payer une pension, autorisation que la Cité a déjà. Nous avons entendu dire que d'autres cas du même genre se présenteraient longtemps, et que le comité exécutif ferait une déclaration générale à ce sujet.

Un meurtre à Coteau Landing

Le chef de la Sûreté provinciale, M. Louis Jarguilles, a reçu un appel téléphonique ce matin, un peu après 10 heures, l'informant qu'un meurtre venait d'être commis ce matin à Coteau Landing. Il s'agissait, d'après le peu de détails parvenus jusqu'à ce midi, d'un nommé Joseph MacDonald qui aurait poignardé un inconnu du nom de Donat Ménard. Le chef Jarguilles a aussitôt dépêché quelques détectives sur les lieux avec un mandat d'arrestation. Quoique Coteau Landing soit dans le district judiciaire de Montréal, il est probable que tout se passera, pour le moment du moins, à Saint-Gel, où le Dr Trépanier est coroner.

M. Roosevelt est à Nassau

Nassau, Bahama, 6 (S.P.C.). — Le président-élu Franklin D. Roosevelt, est arrivé ici ce matin à bord du yacht de Vincent Astor, le *Nor-madiah*, pour passer quelques jours de vacances. Il a été accueilli par l'honorable Hugh Bede Clifford, gouverneur de Bahama, qui l'avait invité et qui le recevra, chez lui pendant son séjour ici. Le capitaine Christopher Brown, autrefois de la marine royale canadienne, sera le guide de M. Roosevelt et de ses amis lorsqu'ils iront à la pêche à bord du *Malolo*.

Un démenti de M. Ferguson

Le câblogramme d'Ottawa au *"Manchester Guardian"* au sujet de M. Bennett et de M. Ferguson — "Tentative démentie de causer un embarras" — C'est le haut-commissaire canadien à Londres qui a conseillé la nomination de M. Vanier comme membre du comité consultatif intra-impérial.

Londres, 6 (S.P.C.). — M. G. Howard Ferguson, haut commissaire du Canada à Londres, qui est allé par suite d'un gros rhume, a remis à la *"Canadian Press"*, aujourd'hui, un démenti catégorique à un câblogramme d'Ottawa au *"Manchester Guardian"*, lequel câblogramme, dit M. Ferguson, constitue "une tentative déterminée de causer des embarras".

Le câblogramme rappelle le fait que M. Ferguson n'a pas été nommé membre du comité consultatif intra-impérial qui se réunira bientôt à l'hôtel du Canada pour étudier les moyens de faciliter les consultations intra-impériales, afin de promouvoir le commerce de l'Empire. Ce fait, dit le correspondant du *"Manchester Guardian"*, suscite des commentaires dans les milieux politiques, parce que la plupart des dominions ont nommé leur haut commissaire comme représentant dans ce comité. On sait que les relations de M. Ferguson et Bennett sont tendues depuis quelques mois, mais c'est la première fois que le haut commissaire est publiquement écarté. L'affront manifeste a attiré l'attention de la presse canadienne, qui a publié, ces semaines dernières, plusieurs articles indiquant la tension des relations entre les deux chefs du conservatisme canadien. On dit un peu partout que vraisemblablement M. Ferguson démissionnera et qu'il retournera en Ontario, pour user de représailles contre M. Bennett.

Le correspondant du *Guardian* rappelle ensuite que M. Ferguson n'a pas été, comme d'autres hauts commissaires, délégué à la conférence impériale. Il dit qu'à Ottawa on laissait entendre, à l'époque, que M. Ferguson désirait venir, mais que M. Bennett n'a pas voulu l'inviter. Cela, ajoute-t-il, a causé des commentaires l'été dernier, mais l'affront infligé à M. Ferguson alors n'était pas aussi marqué que celui qui résulte de la décision de ne pas le nommer membre du comité de Londres.

Je tiens rarement compte d'informations de ce caractère, a déclaré M. Ferguson, mais comme il y a eu assertion répétée, cette fois, je crois qu'il s'agit d'un effort déterminé pour causer des embarras et que je dois donner un démenti tout à fait catégorique. Il n'y a absolument rien de fondé dans cette dépêche. La nomination du secrétaire du haut commissariat (le colonel G.-P. Vanier) comme membre du comité — nomination à laquelle la dépêche fait allusion — a été faite sur mon conseil.

Verigin détenu à Halifax

Ses amis se préparent à lutter pour l'empêcher d'être déporté

Halifax, 6 (S.P.A.). — Le chef de la communauté des Doukhobors du Canada, Peter Verigin, est détenu à Halifax pendant que ses amis se préparent à lutter pour l'empêcher d'être déporté. Verigin est arrivé à Halifax vendredi soir après avoir été conduit en secret du pénitencier de Prince-Albert, où il purgeait une sentence de 18 mois pour parjure, au port de Halifax où on devait l'embarquer à bord du paquebot *Montcalm*. Son avocat, G.-G. Makaroff, son secrétaire, S.-F. Reitin, et le vice-président de la communauté des Doukhobors, J.-P. Shukin, sont arrivés à Halifax en avion samedi midi.

Il est réussi à obtenir de M. le juge Humphrey Mellich, de la Cour supérieure, un décret *nisi* qui ordonne à Verigin de comparaître en cour demain matin et empêche au moins pour le moment les autorités du ministère de l'Immigration de le déporter.

L'élargissement de Gandhi

Nouvelle-Delhi, Inde, 6. (S. P. A.). — Les membres de l'opposition à la Chambre d'Assemblée ont demandé aujourd'hui l'élargissement de Gandhi, en s'appuyant sur la récente déclaration de sir Samuel Hoare, secrétaire d'Etat pour l'Inde, assurant au peuple de l'Inde que la politique du gouvernement serait une politique conciliante. M. Harry Graham Haig, membre du conseil exécutif du gouvernement, a répondu que la chose était impossible parce que le chef nationaliste a déclaré qu'il "userait de tous les moyens à sa disposition pour promouvoir la campagne de désobéissance civile".

Les funérailles de M. Savoie

Québec, 6 (S. P. C.). — Les funérailles de feu M. Joseph-Alcide Savoie, qui représentait le comté de Nicolet à la Législature provinciale, auront lieu mercredi matin à 8 heures.

L'entrée des enfants au cinéma

Nous croyons savoir que la loi ne sera pas modifiée — M. Taschereau n'a pas changé d'opinion

Québec, 6. (D.N.C.). — Nous apprenons officiellement ce matin que la loi interdisant l'entrée des enfants en bas de seize ans aux cinémas, ne sera pas modifiée, on croit même qu'aucune tentative ne sera faite pour obtenir des changements.

On sait qu'une association de propriétaires de salles de cinéma a fait une campagne pour obtenir une modification et réclamer l'entrée des enfants de quatorze ans et plus. Ces tentatives ont soulevé des protestations générales et le mouvement de pétitionnement a pris une envergure considérable.

D'ailleurs, M. L.-A. Taschereau n'a pas tardé à exprimer son opinion. Il y a quelques mois déjà, le procureur général avait laissé entendre que la loi actuelle donnait satisfaction. Vendredi, le leader de la droite a dit explicitement aux délégués de la Confédération des travailleurs catholiques qu'il n'avait pas changé d'opinion. Or, si l'on rattache ces paroles à celles qui ont été prononcées, M. Taschereau a voulu dire qu'aucun changement ne sera fait.

M. Thomas Poulin, qui lisait les résolutions contenues au mémoire déclara:

— Il ne reste qu'une résolution importante, relative à l'admission des enfants au cinéma. Nous renouvelons une demande déjà faite. M. Taschereau en souriant: Vous n'avez pas changé d'opinion?..

M. Poulin: Absolument pas.

M. Taschereau: Nous, pas d'avan-tage.

Les délégués ont compris le sens de ses paroles et ont souligné cette déclaration d'applaudissements.

Les assurances sociales

On prévoit que la motion Vautrin provoquera un grand débat sur cette question à la Législature

Québec, 6 (D. N. C.). — La motion de M. Irénée Vautrin sur la question des assurances sociales provoquera un débat à fond sur ce problème. Le député de Saint-Jacques a fait inscrire une motion réclamant les rapports de la commission et toute correspondance relative à cette Commission. M. Vautrin veut réclamer les commissaires du gigantesque travail accompli.

Mais des louanges, on passera à l'étude des questions et certains députés entendent réclamer l'application immédiate de certaines conclusions.

Quelle sera l'attitude de l'opposition? On l'ignore. Il est probable que M. Aimé Guérin appuiera les députés qui voudront l'application immédiate des mesures préconisées pour améliorer le maintien hygiénique des établissements industriels.

Peut-être ira-t-il plus loin et poussera-t-il son étude jusqu'au problème des assurances sociales proprement dites: assurance-chômage, assurance-maladie, assurance-veillesse.

Les échevins siègeront lundi

Le conseil municipal tiendra lundi prochain, le 13 février, sa séance mensuelle régulière. L'ordre du jour comporte cinq articles relatifs aux règlements de construction des quartiers St-Eusèbe, Mercier, Delorimier et Mont-Royal, et à l'installation des appareils à gaz. Il y aura aussi du comité d'habitudes des rapports du comité exécutif, les communications, interpellations verbales, motions, questions de privilèges, etc.

L'ancien salon de coiffure du Viger

Dans l'actualité de samedi, nous avons lu l'entendre que le coiffeur M. J. D. Coulombe, de l'hôtel de la Place Viger, se retirerait des affaires. M. Coulombe nous prie d'annoncer que, dès demain, il transportera son établissement chez M. François-Xavier Vézina, marchand de tabac, 4214 St-Denis, angle Rachel. M. Coulombe ne sait si le salon de coiffeur du Viger restera ouvert.

L'explosion d'une bouilloire près de Paris

Paris, 6. (S. P. A.). — Huit personnes ont perdu la vie et près d'une centaine d'autres ont été blessées lorsqu'une bouilloire a sauté aux ateliers de fabrication des automobiles Renault, à Billancourt, dans la banlieue de Paris.

Mort de sir Frederick Hallett

Londres, 6. (S. P. C.). — Sir Frederick G. Hallett, médecin fort connu pour ses travaux sur le cancer, est décédé, aujourd'hui, à l'âge de 73 ans.

Ces discours par C.H.L.P.

L'irradiation des harangues de la Fédération des Clubs ouvriers surprend le premier ministre — Des plaintes — La police prendra des mesures

M. Alexandre Taschereau, premier ministre, a exprimé sa surprise ce matin au cours d'une entrevue accordée aux journalistes, que la *Patrie* ait prêté son poste à l'irradiation des discours des orateurs de la Fédération des Clubs ouvriers, hier soir, pendant plusieurs heures. Le premier ministre a reçu des plaintes du ton de ces discours et il a même annoncé que la police allait prendre des mesures pour que pareille chose ne se répète plus. Il est même possible qu'elle inquite le chef de la bande, M. Châleux, et ses partisans.

Définiez-vous de ces Clubs ouvriers, ajoute M. Taschereau, en mettant en garde ceux à qui il s'adressait.

Comme un confrère faisait remarquer au premier ministre que le poste CHLP n'appartient plus à la *Patrie* mais au propriétaire du *Star* et du *Herald*, il répondit qu'il l'appelle par le nom qu'on lui donne, tant pis si la *Patrie* n'en est plus propriétaire.

Concurrence ruineuse

Le premier ministre a reçu une délégation de représentants de chemins de fer groupant des conducteurs, des télégraphistes. Ils lui ont représenté que la concurrence des camions et autobus est ruineuse pour les chemins de fer et qu'il faudrait prendre les mesures nécessaires à en diminuer le nombre. M. Taschereau a déclaré qu'il attend le mémoire de M. Manion, ministre des chemins de fer et canaux, d'Ottawa, qui doit être adressé à toutes les provinces, à la suite d'une décision de la Conférence interprovinciale récente.

Comme nous demandions à M. Taschereau s'il était dans les pouvoirs du gouvernement d'empêcher les camions et autobus de circuler, il nous a répondu après un instant que la question était beaucoup plus simple que la réponse.

Le problème universitaire

Questionné au sujet de l'Université de Montréal, le premier ministre a déclaré que S. E. Mgr Gauthier était en route vers le Canada et que son arrivée permettrait de reprendre l'étude de la question.

Les discours de M. Jean Martineau

Un confrère a demandé ensuite à M. Taschereau s'il avait pris connaissance des discours de M. Jean Martineau au *Reform Club* samedi. M. Taschereau a répondu qu'il ne l'avait pas lu. Il était évident toutefois qu'on lui avait rapporté de vive voix la majeure partie de ce qu'il contenait.

De même il lui fut demandé s'il avait pris connaissance de celui de M. Henri Bourassa à Ottawa, prononcé jeudi dernier. Il répondit affirmativement, mais n'ajouta aucun commentaire.

Le premier ministre a reçu aussi ce matin sir Arthur Currie, MM. Arthur Mathewson et Alfred Legault, mais il a ajouté qu'il n'y avait rien de spécial dans leur visite.

L'intronisation de S. E. Mgr Melanson

L'évêque-élu de Gravelbourg prendra possession de son diocèse le 9 mars après s'être arrêté à Rimouski, à Québec, à Saint-Hyacinthe et à Montréal

Québec, 6 S. P. C.). — S. E. Mgr Arthur Melanson, évêque-élu de Gravelbourg, dont la consécration doit avoir lieu le 22 février à Chatham, Nouveau-Brunswick, doit être intronisé dans son diocèse de la Saskatchewan le 9 mars prochain.

Après sa consécration, le successeur de S. E. Mgr Villeneuve doit se mettre en route pour l'Ouest le 26 février. Il doit rendre visite à son *Alma Mater*, le Séminaire de Rimouski; il s'arrêtera aussi à Québec, à Saint-Hyacinthe et à Montréal.

Le suicide de 4,000 paysans chinois

Shanghai, 6. (S.P.A.). — Les journaux chinois sont remplis aujourd'hui des détails de l'histoire fantastique de ces 4,000 paysans chinois de Ningdon, dans la province de Kiangsi, qui se seraient tous suicidés, après avoir soutenu un siège de plusieurs mois, plutôt que de se rendre aux bandes rouges.

M. Lebrun propose de réduire son traitement

Paris, 6 (S.P.A.). — Un seul serviteur de l'Etat a spontanément demandé une réduction de traitement au cours de la récente tentative pour équilibrer le budget. C'est le président de la République, M. Albert Lebrun. M. Lebrun a proposé de réduire son traitement de 10 pour cent. Le président reçoit un traitement de 1,800,000 francs, et 1,800,000 francs pour frais de maison, de déplacement et de représentation.

Dissolution de la Diète de Prusse

Von Papen nommé membre du triumvirat — Congédiements — Un décret d'Hindenburg établit une censure rigoureuse qui s'étend même aux journaux et aux périodiques venant de l'étranger — Les réunions publiques sont sévèrement réglementées

Berlin, 6 (S. P. A.). — Déclarant que par son arrêt du 25 octobre dernier la Cour suprême l'a chargé de rétablir l'ordre en Prusse, le président von Hindenburg vient de congédier les quelques membres du gouvernement de Prusse qui restaient encore en fonctions et a nommé le vice-chancelier von Papen membre du triumvirat de la Prusse en remplacement du premier ministre Braun. De concert avec le nazi Hans Kerrl, M. von Papen dissoudra la Diète de Prusse, dont M. Kerrl est président. En vertu de la loi, deux des trois commissaires de Prusse peuvent demander et obtenir la dissolution de la Diète. Avant la nouvelle intervention du président von Hindenburg, deux des trois commissaires s'opposaient à la dissolution. C'étaient M. Braun et M. Conrad Audehauer, président du Conseil d'Etat prussien.

Un décret présidentiel établissant une censure rigoureuse qui s'étend même aux journaux et aux périodiques venant de l'étranger est entré en vigueur aujourd'hui. Le décret permet d'infirmer une suspension de quatre semaines pour un premier délit et une suspension de six mois pour un deuxième délit commis moins de trois mois après le premier. Appliqué aux journaux et aux périodiques étrangers, le décret se traduira par une prohibition allant de quatre semaines à six mois. L'association fédérale de la presse allemande a vainement protesté.

De plus, en vertu du décret, le ministre de l'intérieur, le nazi Guillaume Frick, peut interdire le port de leur uniforme aux membres de la société républicaine Reichsbanner, qui a ardemment lutté pour la réélection du maréchal von Hindenburg. Les réunions publiques sont plus sévèrement réglementées. L'amende minimum imposable aux individus qui tentent de manifester est haussée à 150 marks.

Enfin, en vertu du décret, il faudra désormais obtenir une autorisation pour demander de porte en porte des contributions aux caisses de partis, faute de quoi on sera passible de châtiments qui peuvent aller jusqu'à six mois d'emprisonnement.

Vingt morts et cent blessés

Hier, trois morts ont marqué les rixes entre nationaux-socialistes et communistes déclenchées par l'avènement de Hitler. Cela porte à 20 le nombre des morts que ces rixes ont causées. Le nombre des blessés dépasse 100.

Il y a quelques heures, le chancelier Hitler, qui est catholique de naissance, a assisté à un service protestant. C'était pour assister aux funérailles de deux hitlériens tués dans des rixes avec des communistes.

Le nouveau chancelier a renoncé à son traitement (qui est d'environ \$11,376 par an). La presse hitlérienne explique que Hitler gagne sa vie en écrivant.

Le triumvirat dissout la Diète

(Dernière heure)
Berlin, 6 (S.P.A.). — Le "triumvirat" composé du vice-chancelier von Papen, de M. Hans Kerrl et de M. Conrad Audehauer a dissout la Diète de Prusse.

On découvre les corps de deux aviateurs

Fort McMurray, Alberta, 6 (S. P. C.). — Les corps des deux aviateurs P. B. Calder et B. Nadin, qui étaient disparus depuis le 31 janvier au cours d'un voyage à Fort Rae à Cameron Bay, ont été découverts samedi par le fameux pilote W. R. May. Les deux aviateurs ont été victimes d'une furieuse tempête du nord peu de temps après leur départ de Fort Rae. Ils avaient été projetés sur le sol couvert de neige en dehors de leur avion qui a brûlé.

Un incendie à Coney Island

New-York, 6. (S.P.A.). — Un incendie a détruit une partie des bâtiments du parc d'amusement de l'île Coney, ce matin. Il a commencé dans un tunnel de papier mâché. On estime les pertes à au moins \$100,000.

"La défense de l'intelligence"

Un livre sur l'éducation et l'instruction considérées en fonction de notre avenir national. Un livre qui fait glisser certains littéraires "jeune génération". Un livre que des praticiens en pédagogie ont loué à l'unanimité. Un livre qu'il faut se procurer avant que l'édition ne soit épuisée.

La défense de l'intelligence, 1 vol., 12, 216 pages, est en vente au Service "Librairie du Devoir" (Tél. HARBOUR 1241) 430 rue Notre-Dame est. Prix: \$1.00 franco.

Les Japonais continuent à concentrer des troupes

Tchanchoung, Mandchourie, 6 (S.P.A.). — Les Japonais continuent à opérer des concentrations de troupes tout le long de la frontière orientale de la province de Jehol. Il a été impossible de cacher les mouvements des troupes en dépit des ordres qui avaient été donnés de garder le secret le plus absolu. Les autorités militaires japonaises comptent que les forces chinoises qui se massent pour défendre la province battront rapidement en retraite après la première défaite décisive; elles continuent à affirmer que l'offensive ne commencera pas avant la fin de février ou le début de mars.

Tang You Lin, qui a été nommé gouverneur de la province de Jehol en 1928 sous la juridiction du maréchal Chang Hsiao Liang, semble bien décidé à suivre son chef. Les négociations engagées par les Japonais pour convaincre les Chinois de l'opportunité d'abandonner la province semblent avoir échoué quoiqu'elles n'aient pas encore été abandonnées.

Les Japonais sont convaincus que c'est le maréchal Chang qui dirige les opérations dans la province de Jehol.

Mollison s'envole vers le Brésil

Deux officiers d'aviation britannique sont en route pour l'Afrique-Sud dans un monoplan militaire

Lympe, Angleterre, 6. (S. P. A.). — Le capitaine J. A. Mollison, aviateur fort connu, s'est envolé à 8 heures 11 ce matin, pour le Brésil. Il projette de faire le voyage en 3 jours 1-2. L'itinéraire qu'il s'est fixé est de 4,800 milles.

Sa femme, l'aviatrice Amy Johnson-Mollison, l'a escorté pendant quelques minutes.

Cranwell, Angleterre, 6. (S. P. A.). — Deux officiers d'aviation, MM. O. R. Gayford et G. E. Nicholls se sont envolés pour l'Afrique-Sud à 7 heures 15 ce matin, dans un monoplan militaire, afin d'établir un record de distance de vol sans arrêt. Le Cap est à 6,198 milles de Cranwell. Le record actuel est de 5,012 milles. Les aviateurs Russell Boardman et John Polando, des Etats-Unis, l'ont établi en volant de New-York à Stamboul.

Le monoplan de MM. Gayford et Nicholls est muni d'un moteur de 530 h. p. Il possède un petit appareil de T. S. F.

Le conflit sino-japonais

Genève, 6. (S. P. A.). — Le comité de 19 de la Société des Nations a décidé que les recommandations qu'il fera pour régler le conflit sino-japonais seront basées sur une déclaration contre la reconnaissance de l'Etat de Mandchoukouo et sur d'autres principes énoncés dans le rapport Lytton.

En Turquie

La REBELLION RELIGIEUSE QUI S'EST PRODUITE RECENTEMENT A BROUSSE SERAIT LE PRELUDE D'UN MOUVEMENT REACTIONNAIRE CONTRE LE GOUVERNEMENT TURC

Stamboul, Turquie, 6. (S.P.A.). — La rébellion religieuse qui s'est produite récemment dans la ville sainte de Brousse ne serait que le prélude d'un mouvement réactionnaire contre le gouvernement turc actuel qui a tendance à tout laïciser. La foule s'est révoltée à Brousse quand le crieur de l'une des mosquées de la ville s'est servi de la langue turque au lieu de l'arabe traditionnel pour convoquer les gens à la prière. C'est un décret du président Kemal qui ordonnait de substituer le turc à l'arabe dans les mosquées.

La foule s'est attaquée au crieur, puis aux fonctionnaires publics qui ont voulu le défendre. La police a rétabli l'ordre et opéré soixante arrestations, entre autres, celle de plusieurs ministres du culte musulman. Il n'est pas impossible qu'ils soient tous pendus comme ce fut le cas des 26 Turcs qui ont refusé d'obéir au décret interdisant le port du fez et qui furent pendus haut et court à Nuremberg, en février 1931.

Un incendie a menacé le "Pacific Shipper"

Marshfield, Oregon, 6 (S. P. A.). — Un incendie a menacé l'océanique *Pacific Shipper*, de la ligne Furness, ce matin. L'équipage l'a maîtrisé une demi-heure après qu'on l'eut découvert, d'après une communication par T. S. F.

Réception au Dr Moulouquet

L'Institut scientifique franco-canadien de l'Université de Montréal recevra demain, à 12 h. 30, au Cercle universitaire, le Dr M. Moulouquet, des hôpitaux de Paris et conférer de l'Institut, à déjeuner.

On découvre les corps de deux aviateurs

Fort McMurray, Alberta, 6 (S. P. C.). — Les corps des deux aviateurs P. B. Calder et B. Nadin, qui étaient disparus depuis le 31 janvier au cours d'un voyage à Fort Rae à Cameron Bay, ont été découverts samedi par le fameux pilote W. R. May. Les deux aviateurs ont été victimes d'une furieuse tempête du nord peu de temps après leur départ de Fort Rae. Ils avaient été projetés sur le sol couvert de neige en dehors de leur avion qui a brûlé.

Un incendie à Coney Island

New-York, 6. (S.P.A.). — Un incendie a détruit une partie des bâtiments du parc d'amusement de l'île Coney, ce matin. Il a commencé dans un tunnel de papier mâché. On estime les pertes à au moins \$100,000.

"La défense de l'intelligence"

Un livre sur l'éducation et l'instruction considérées en fonction de notre avenir national. Un livre qui fait glisser certains littéraires "jeune génération". Un livre que des praticiens en pédagogie ont loué à l'unanimité. Un livre qu'il faut se procurer avant que l'édition ne soit épuisée.

La défense de l'intelligence, 1 vol., 12, 216 pages, est en vente au Service "Librairie du Devoir" (Tél. HARBOUR 1241) 430 rue Notre-Dame est. Prix: \$1.00 franco.

A la frontière du Jehol

Les Japonais continuent à concentrer des troupes

Les préludes de la déportation acadienne

Troisième cours du R. F. Bernard,
à l'Université de Montréal

Dans son troisième cours public d'histoire de l'Acadie à l'Université de Montréal, le Frère Antoine Bernard, C. S. V., a étudié l'inquiète décennie comprise entre les premières alarmes acadiennes de 1745 et la fin de l'année 1751 qui fut marquée par les premières manœuvres du nouveau lieutenant-gouverneur, Charles Lawrence. Voici le début de ce cours:

Première alarme

Parmi les 10.000 Acadiens de 1745, une rumeur naquit, au printemps, qui courut aussitôt, telle un feu de brousse, de Beaubassin à Annapolis. Rumeur alarmante, dont tout le pays fut surexcité. Des délégués acadiens vinrent trouver l'administrateur Mascarene à Annapolis et lui demandèrent s'il était vraiment question, comme on le disait à Louisbourg, de les déporter en pays étranger. Mascarene parut ne rien comprendre, mais il se hâta d'avertir son mentor de Boston, William Shirley, l'homme qui couvait, depuis plusieurs années, le plan mystérieux. Shirley savait que ce plan ne se pouvait réaliser qu'à la condition *sine qua non* de l'ignorance, de la naïve confiance acadienne.

De plus, l'état de guerre rendait toute agitation dangereuse, en Acadie. Muni d'une approbation du duc de Newcastle, le gouverneur du Massachusetts rédigea, le 16 septembre 1746, une proclamation sur laquelle fut affichée aux portes des églises acadiennes. "Ayant été informé, disait-il, que les habitants de la Nouvelle-Ecosse prêtent au gouvernement anglais le serment de leur faire savoir qu'au cas où Sa Majesté aurait eu une pareille intention, il est probable que j'en aurais été informé. Or, rien de semblable ne m'a été communiqué, et je reste convaincu que leurs appréhensions sont sans fondement."

En écrivant ces lignes apaisantes, Shirley ne pouvait pourtant pas oublier les recommandations faites au Roi, dès 1743, par les lords du Commerce de Londres: "Il est absolument nécessaire, pour le service de Votre Majesté, que ces habitants français soient éloignés (*removed*), car on ne peut pas espérer qu'ils deviennent jamais de bons sujets de Votre Majesté, et il y a toutes raisons au monde de craindre qu'à l'occasion d'une guerre entre les deux royaumes, ils ne se déclarent ouvertement pour la France (1)". L'événement n'avait pas justifié ces craintes. Il restait qu'à cette époque troublée, et à la veille d'un conflit décisif, le problème acadien se posait enfin, de façon aiguë, devant les membres du *Board of Trade*, arbitre des destinées coloniales anglaises.

Une ère nouvelle en 1749

La paix d'Aix-la-Chapelle s'unifia la douzième proclamation de Shirley pour endormir momentanément la confiance acadienne. Au lendemain de cette paix, en 1749, une ère nouvelle s'ouvrit en Nouvelle-Ecosse: ère de vigoureux essor pour une colonie britannique négligée depuis quarante ans, qui devenait enfin l'objet des attentions particulières de la métropole. Deux points importants réclamaient une étude immédiate: la question des frontières, et celle de la fondation d'une véritable capitale britannique en Nouvelle-Ecosse.

(1) Archives fédérales, *Nova Scotia State Papers*, A, vol. 26, fol. 13.

La question des frontières entre la Nouvelle-Ecosse et l'Acadie restait française fut confiée à l'examen d'une commission mixte dont firent partie, pour la France, le marquis de la Galissonnière et le sieur de Silhouette; pour l'Angleterre, William Milmay et William Shirley (de 1749 à 1753). Après d'interminables discussions, on en vint à un accord temporaire qui établissait une ligne de démarcation, dans l'isthme de Chignectou, la petite rivière Missagash; ce cours d'eau séparait encore aujourd'hui le Nouveau-Brunswick de la Nouvelle-Ecosse.

La seconde question, celle de la colonisation définitive d'un pays conquis mais resté français et catholique, devint l'objet d'une étroite collaboration entre deux hommes également entreprenants et ambitieux: William Shirley, l'expert venu de Boston, et le président de la Chambre de Commerce de Londres, celui qu'on a surnommé le "père des colonies anglaises": lord Halifax.

Shirley et son plan de colonisation

Dès le 18 février 1749, Shirley présentait aux autorités britanniques un vaste plan de colonisation mis au point par l'arpenteur général de la Nouvelle-Ecosse, Charles Morris. Ce plan préconisait l'établissement en Nouvelle-Ecosse, dans l'espace de dix ans, de 2.000 familles venues d'Europe, 2.000 empruntées à la Nouvelle-Angleterre, et 2.000 soldats licenciés. Shirley appuyait surtout sur la nécessité d'implanter des centaines de familles protestantes parmi les groupements acadiens d'Annapolis, Grand-Pré, Pisiquid, Beaubassin. "Il est d'une importance capitale, assurait-il, de diviser les terres alluvionnaires qui possèdent les Français, car ils ont accaparé tout ce qui est de quelque valeur, et de les répartir d'une façon proportionnelle entre les colons protestants; autrement, il serait impossible, j'en suis sûr, d'attirer vers cette contrée un grand nombre de protestants."

La Cour de George II accueillit avec faveur ce plan digne de ses larges visions d'avenir colonial en Amérique. Lord Halifax s'en fit lui-même l'avocat, le puissant émissaire. Trois mois suffirent à organiser, telle une moderne *Salente*, une ville toute prête à se transporter au Nouveau-Monde.

Fondation de Halifax

Le 14 mai 1749, partit d'Angleterre un convoi de quatorze navires portant 2.576 émigrants, un tiers Irlandais, un quart Allemands du Hanovre (possession anglaise), 1.000 femmes et enfants. Cette ville flottante avait son gouverneur, Edward Cornwallis, qui succédait au vieux Richard Phillips; elle possédait aussi ses fonctionnaires désignés d'avance, ses maîtres d'école, ses ministres du culte, ses marchands, ses artisans. Plus heureuse que l'écadure du duc d'Anville, elle atteignit sans encombre, le 21 juin, la rade de Chebuctou où dordaient depuis trois ans tant d'infortunés soldats français. Bûcherons et constructeurs se mirent aussitôt à l'oeuvre, d'après les plans tracés par l'arpenteur Morris et l'ingénieur militaire Bruce. Au mois d'octobre 1749, la ville de Halifax était née, comprenant trois cents maisons de bois protégées par une enceinte de pieux, deux forts pour une garnison de 2.000 hommes, et des terrains prêts à recevoir la semence du printemps suivant.

La fondation de Halifax (2) met-

tait fin au régime des administrateurs anglais fixés auprès du peuple acadien, à Annapolis. Paul Mascarene et cinq membres de son conseil, convoqués par le nouveau gouverneur Cornwallis, parurent à Halifax pour la transmission des pouvoirs, cérémonie qui s'accomplit à bord du vaisseau *Beaufort*, le 12 juillet 1749: cérémonie où l'éclat des costumes et la haute attitude de la petite cour venue de Londres avec lord Cornwallis rejetaient dans l'ombre le groupe de *colonials* qui entouraient Mascarene. Désormais, Annapolis n'est plus qu'un souvenir: c'est Halifax qui gouverne, de loin, le peuple français de la baie de Fundy; c'est la haute citadelle de Halifax, chef de son magnifique port, qui font contrepoids à la citadelle de Louisbourg restituée à la France, confiée aux soins du capitaine Desherbiers que remplacera, en 1751, le comte de Raymond.

Cornwallis et les Acadiens

Le nouveau Conseil de la Nouvelle-Ecosse prêta serment d'office le 14 juillet, et Cornwallis lut les "instructions" de Sa Majesté, dont voici les points intéressants particulièrement les Acadiens: Faire le dénombrement des Acadiens, de la quantité de leurs armes, munitions, cheptés, des bateaux qu'ils possèdent; inscrire le nombre de leurs terres catholiques résidents, chez les Acadiens, le nombre d'églises; ne permettre à aucun prêtre d'officier sans autorisation du gouverneur; ne tolérer la construction d'aucune église sans permis spécial; faire cesser à l'avenir, dans la Nouvelle-Ecosse, l'autorité de l'évêque de Québec; encourager par tous les moyens l'instruction des enfants acadiens dans les écoles protestantes; concéder à chaque ministre protestant deux cents acres de terre, et cent à chaque maître d'école, avec une exemption de redevances pendant dix ans; accorder aux seuls Acadiens qui embrasseraient la religion protestante la concession des terres qu'ils cultivent actuellement, avec une exemption de redevances pour dix ans; encourager le plus possible les mariages entre Acadiens et protestants.

Après quarante années de vie paisible et parfois somnolente, sous le régime des administrateurs d'Annapolis, voilà que fut le signal du réveil acadien donné dans le salon du navire *Beaufort*. Les instructions de lord Cornwallis reflétaient certaines idées de Paul Mascarene, par exemple en ce qui traitait à l'occupation militaire du pays; mais la partie fondamentale du programme d'action, celle qui visait à l'anglicisation des Acadiens et à leur apostasie, était le résultat de l'énergie catholique et de l'influence personnelle de William Shirley. Le peuple acadien ne fut pas tout de suite au courant de toutes ces menées. Il ne fut d'abord renseigné que par une proclamation du gouverneur qui disait ceci: Aucune concession de terres nouvelles, pour le présent; défense expresse aux Acadiens de se servir de Cobeguid (Truro) et de la route qui mène de là à Tatamagouche (Amel Sound) pour commercer avec les Français du Cap-Breton; obligation stricte de prêter un nouveau serment d'allégeance, sans aucune réserve, dans un délai de trois mois.

Encore la question du serment

Voilà donc ressuscitée la vieille tradition du serment. On se souvient qu'en 1730, le gouverneur Phillips avait recueilli les adhésions acadiennes moyennant une promesse verbale de neutralité militaire. Cette garantie, depuis vingt ans, s'était pour ainsi dire identifiée avec l'âme populaire, lui avait suggéré la fidélité à l'Angleterre au milieu de la crise de 1744-1746. Or, cette garantie verbale était restée inconnue de Londres. Pareille duplicité, qui se révèle maintenant aux Acadiens avec la rigoureuse injonction de Cornwallis, les surprend douloureusement et les met, du premier coup, en défiance vis-à-vis du nouveau gouvernement qui s'installe à Halifax.

Trois délégués acadiens, venus aux nouvelles dès le 14 juillet, furent chargés de communiquer à leurs compatriotes la Déclaration de Sa Majesté et la formule du nouveau serment. Quinze jours plus tard, dix délégués d'Annapolis, Grand-Pré, Pisiquid, Cobeguid, Beaubassin et Chipoudy, présentèrent à Cornwallis une lettre collective par laquelle le peuple acadien demandait surtout le libre exercice de la religion catholique sous la direction de l'évêque de Québec, et la continuation du régime de neutralité militaire qui existait depuis vingt ans. La réponse fut brève et catégorique: Liberté de pratiquer la religion catholique? — Oui; mais l'autorité civile anglaise se réserve le droit de contrôler l'entrée, le séjour et les agissements des prêtres français dans le pays. Exemption du service militaire? — Non! Jamais. déclare Cornwallis, le roi d'Angleterre ne permettra, à l'avenir, de posséder des terres sur ses domaines sans exiger un serment d'allégeance complet et sans réserves. Ce nouveau serment, les Acadiens furent sommés de le prêter avant le 15 octobre, sous peine de confiscation de leurs biens.

Grand émoi par toute l'Acadie. La situation est d'autant plus embarrassante que défense expresse est faite aux habitants qui veulent quitter le pays, de vendre ou d'emporter quoi que ce soit. Les trois principaux chefs religieux de la colonie: M. Deschênes, curé supérior d'Annapolis, M. Chauveaux, curé supérior de Pisiquid, et M. Girard, des Missions étrangères, curé de Cobeguid, sont convoqués à Halifax et reçoivent mission d'user de leur influence pour amener leurs ouailles à une soumission totale et confiante. Les deux premiers s'y employèrent peut-être, sans succès d'ailleurs; mais l'abbé Girard, moins souple ou plus clairvoyant, finit par être arrêté, avec quatre de ses paroissiens, en mars 1750, sous l'accusation d'avoir incité ses gens au refus du serment.

Sur ce point, Cornwallis se heurta à l'unanime opposition du peuple acadien. Conseillés par le gouverneur Desherbiers, de Louisbourg, mille chefs de famille signèrent une lettre, très digne de ton,

que leurs dix délégués apportèrent à Halifax, le 6 septembre 1749. Après avoir rappelé le serment prêté au gouverneur Phillips en 1730, moyennant sa promesse verbale de neutralité militaire, après avoir souligné certaines promesses royales renouvelées à peine deux ans auparavant, les signataires ajoutaient: "Nous avons accueilli toutes ces promesses comme venant de Sa Majesté et avons mis en elles notre confiance; nous avons rendu des services au gouvernement du Roi, sans que jamais il nous soit venu à la pensée de violer notre serment. Nous croyons que si Sa Majesté était bien informée de notre attitude, elle se garderait de nous imposer une formule de serment qui doit nous lier plus étroitement. Si Votre Excellence veut nous accorder notre ancien serment avec exemption d'armes à nous et à nos hoirs, nous l'accepterons; mais si Votre Excellence n'est pas dans la résolution de nous l'accorder, nous sommes tous en général dans la résolution de nous retirer du pays."

Le fier et irascible baron Cornwallis ne cacha pas son mécontentement devant ce refus. "Vous vous-croyez indépendants de tout gouvernement", dit-il aux délégués acadiens, "et vous voulez traiter avec le roi sur ce pied-là?" Mais dans son mémoire du 11 septembre 1749, adressé aux lords du Commerce, le gouverneur s'en prend plutôt à son prédécesseur Phillips dont "l'administration a été scandaleuse", qui a eu surtout le tort d'admettre une réserve dans le serment d'allégeance. Que faire, maintenant, de ce peuple de 12.000 âmes, prêt à désertir le pays et à se joindre aux Français si on le pousse à bout? Cornwallis s'arrête à une décision pratique: "Mon intention", dit-il dans le même mémoire, "est de tirer d'eux pendant leur séjour le meilleur parti possible pour Sa Majesté. S'ils persistent dans leur entêtement, je recourrai au printemps, par l'intermédiaire de Vos Seigneuries (les lords du Commerce), les instructions de Sa Majesté."

Organisation militaire de la Nouvelle-Ecosse

En attendant, le gouverneur croit sage de démontrer aux Acadiens que le temps n'est plus de la parole et des accords à la bonne franquette. Après leur avoir fait défendre de sortir du pays, sous peine d'être regardés comme déserteurs et punis comme tels, Cornwallis installe, à Grand-Pré et à Pisiquid, deux garnisons permanentes soutenues, au besoin, par le corps de troupes d'Annapolis. De plus, pour relier au cœur du pays sa capitale naissante, il ordonne la construction d'une route militaire conduisant de Halifax à Pisiquid (Wind-sor).

Impuissants à acquérir de nouvelles terres, sentant déjà une vague menace planer sur leur domaine ancestral, les Acadiens d'Annapolis et des Mines — les jeunes surtout — tournèrent leurs regards vers l'isthme de Chignectou, où se fondait une Nouvelle-Acadie animée d'un esprit d'indépendance et de lutte. Pour affirmer les droits de la France sur les territoires situés au nord de la petite rivière Missagash, le nouveau gouverneur du Canada, le marquis de la Jonquière, chargea Louis-Luc de la Corne, puis le sieur de Saint-Ours et Gaspard Chaussegros de Léry, de prêter leur appui aux habitants de ce domaine. Mais le véritable chef de la Nouvelle-Acadie, au temporel comme au spirituel, fut l'abbé Jean-Louis Le Loutre.

L'abbé Le Loutre

L'ardent missionnaire breton (3) n'avait pas attendu longtemps l'occasion de prouver son antipathie aux fondateurs de Halifax. Dès les premiers mois d'existence de la Nouvelle-Ecosse, les Indiens de Shubenacadie, ses ouailles, étaient venus rôder autour d'eux. Le 24 septembre 1749, ils adressèrent au gouverneur Cornwallis une déclaration de guerre. Six jours après, quatre Hanovriens de Dartmouth tombèrent sous leurs balles. Le 27 novembre, un détachement de dix-huit Anglais fut surpris et fait prisonnier, aux Mines, avec son chef le capitaine Hamilton, par les Micmacs du "général Le Loutre". C'est peut-être en représailles de cette embuscade que l'abbé Girard, curé de Cobeguid, fut arrêté et conduit à Halifax, au mois de mars 1750. Quant à M. Le Loutre, sa tête avait été mise à prix (cent livres) par Cornwallis, dès le 13 janvier 1750. La chevelure d'un Indien était payée dix guinées, et le vieux diable bostonnais reprenait son actualité: *The only good Indian is the dead Indian*.

Le printemps venu, Cornwallis fut heureux de voir le peuple acadien retourner à ses travaux des champs, préparer la moisson qui nourrirait en bonne partie sa colonie de Halifax et ses garnisons de la baie de Fundy. Il s'en réjouit d'autant plus qu'un événement de mois d'août aurait pu alerter ces gens et leur inspirer de tout autres dispositions. Un homme de proie venait d'entrer dans l'histoire de l'Acadie, dont le premier geste déclencha la ruine et l'incendie.

Lawrence entre en scène

Le 20 avril 1750, sept bâtiments anglais portant dix-huit canons et 450 soldats sortirent du bassin des Mines où ils avaient fait escale, et cinglèrent sur Beaubassin. Il s'agissait de prendre définitivement pied dans l'isthme de Chignectou, de s'y installer face aux Français qui prétendaient accaparer ce territoire.

Cette flottille anglaise qui, en pleine paix, arborait l'étendard du combat naviguait sous les ordres de Charles Lawrence, personnage qui s'identifie maintenant, pour la honte de son nom, avec tous les malheurs de l'Acadie.

Né à Portsmouth (Angleterre) en 1709, d'une famille de soldats, le futur gouverneur de Halifax fut enseigne de régiment à dix-huit ans. Il passa en Amérique, dès 1728, pour y séjourner quelques années. Blessé à la bataille de Fontenoy, en 1743, il revint ensuite à New-York et fit partie de la garnison de Louisbourg jusqu'à ce qu'il fut traité d'Aix-la-Chapelle. Il assista, en 1749, à la fondation de Halifax, fit partie du nouveau Conseil néo-écossais, et capta aussitôt la confiance de Cornwallis par des qualités réelles: imposante stature et vigueur physique, souplesse d'intelligence, hardiesse de vues, fermeté intrinsèque dans les décisions. Disons le mot: Lawrence fut tout de suite, dans les heures difficiles de la naissance de Halifax, l'homme de confiance de lord Cornwallis qui se souvint de lui en Angleterre pour le faire nommer lieutenant-gouverneur à la place de Hopson, en 1753, et qui, dès 1750, en l'élevant au grade de major, le chargea d'une mission militaire du côté de la Nouvelle-Acadie.

Les forts Lawrence et Beauséjour

Cette première incursion du major Lawrence en terre acadienne ne répondit pas pleinement à ses vues ambitieuses, elle servit plutôt à l'indisposer davantage contre les Français. Dès l'apparition des sept voiles anglaises, les habitants de Beaubassin mirent le feu à leur village — qu'ils savaient promis au pillage et à l'incendie — et se réfugièrent au nord de la rivière Missagash, chez leurs compatriotes groupés à Aulac (le Lac), au Pont-à-Buot, à Tintamarre (Sackville) et à la baie Verte, près du petit fort Gaspeau. Lawrence n'osa les y relancer. Il revint à Halifax chercher du renfort, et conduisit de nouveau vers Beaubassin, au mois de septembre 1750, dix-sept vaisseaux portant un millier d'hommes. Sur les ruines du village abandonné, en face et à deux milles du fort Beauséjour, que construisaient alors, de l'autre côté de la Missagash, le chevalier de la Corne et Pierre-Roch de Saint-Ours, Lawrence éleva les murs d'une forteresse à laquelle il donna son nom. Les petits forts Lawrence et Beauséjour ne sont pas, à partir de 1750, les moins importantes redoutes du front qui s'étend de l'Atlantique à la vallée de l'Ohio, opposant Halifax à Louisbourg, Oswego au fort Frontenac. Necessity, au fort Duquesne, dressant les unes contre les autres, pour un ultime engagement qui ne peut tarder, les forces vives des deux nations rivales...

Irlande du Nord et Irlande du Sud

Onze députés nationalistes du Nord assisteront mercredi à l'ouverture du Parlement de Dublin pour protester contre la séparation de l'Irlande

Dublin, 6. (S.P.A.)—Onze députés nationalistes du Parlement d'Irlande du Nord assisteront, mercredi, à l'ouverture du Parlement de l'Irlande du Sud pour protester contre la séparation de l'Irlande. Ces onze députés ont refusé de siéger dans le nouvel immeuble du Parlement de l'Irlande du Nord, construit à Stormont. La question de la séparation de l'Irlande ayant été soulevée au cours de la campagne électorale qui vient d'avoir lieu dans l'Etat libre, ils décident de participer à l'inauguration du nouveau Dail Eireann si le président de Valera les y autorisait. On vient d'apprendre que deux chefs nationalistes de l'Ulster, MM. Joseph Devlin et Cahir Healy, ont conféré jeudi avec le président de Valera et que celui-ci leur a dit qu'il ne peut pas les autoriser à participer aux débats du Dail Eireann, mais qu'il ne voit aucune objection à leur présence le jour de l'inauguration.

Selon certains observateurs, ces députés nationalistes croient qu'attirer l'attention du monde entier sur la séparation de l'Irlande aboutira à l'abolition du Parlement des six comtés du nord. D'autre part, à Belfast, on dit que la présence de députés nationalistes du nord à l'inauguration du nouveau Dail Eireann sera interprétée comme un acte d'hostilité envers le Royaume-Uni et aura des répercussions nocives pour tout le pays.



Croisières d'hiver
Partout au pays du soleil
LES BERMUDES
Nouveaux prix réduits.
Départs fréquents de
NEW-YORK-BOSTON-HALIFAX
Aller et retour (4 jours en mer) \$60.
1ère classe, depuis...
Séjour de 1, 4 ou 5 jours entre les raccommodements — Hôtel, repas compris, par \$6.
jour, depuis

Croisières en Méditerranée ET ROME A L'OUVERTURE DE L'ANNEE SAINTE

Départ de NEW-YORK — 15 MARS 1933
A BORD DU "DE GRASSE" — Ligne française.
Escala en route à VICO, CASABLANCA, GIBRALTAR, ILES BALEARES, ALGER — Arrivée à NAPLES 2 avril.
Séjour à volonté en Europe — Itinéraires au choix: ITALIE, FRANCE (LOURDES, PARIS, LISIEUX).
Retour facultatif via le Havre à New-York ou directement à Montréal.
Classe Cabine, aller et retour... \$275.
— aller, touriste, retour... \$260.
— Touriste, aller et retour... \$175.

AUTRES CROISIERES

Indes Occidentales — Services réguliers

Les paquebots servent d'hôtel — repas compris.
De NEW-YORK tous les 15 jours.
Destination: Saint-Thomas, Ste-Croix, St-Kitts, Antigua, Guadeloupe, Martinique, Martinique, Ste-Lucie, Barbades, Trinidad, St-Vincent, Grenade.
Paquebots: FORT ST-GEORGES et NARISCA.
23 JOURS — Voyage \$135.
complet aller et retour

Deux fois par mois de HALIFAX.
Destination: Porto-Rico, Guadeloupe, Martinique, Barbades, Trinidad et Guinée anglaise.
Paquebots: COLBORNE et CHOMEDY.
30 JOURS — Voyage \$145.
complet, aller et retour

Croisières Antilles et Amér. du Sud

Paquebots	Départs de New-York	Durée jours	Prix minimum
Franconia (3)	10 fév.	9 1/2	95.00
Conte Grande (12)	11 fév.	16	190.00
Georgic (13)	15 fév.	16	177.50
Mauretania (7)	18 fév.	12	155.00
Vulcania (8)	18 fév.	31	377.50
Majestic (14)	21 fév.	4	50.00
Caledonia (10)	22 fév.	20	195.00
Franconia (3)	24 fév.	9 1/2	95.00
Lafayette (15)	25 fév.	19	217.50
Belgenland (11)	25 fév.	15	177.50
Conte Grande (12)	4 mars	16	190.00
Georgic (13)	4 mars	16	177.50
Mauretania (7)	4 mars	12	155.00
Franconia (3)	10 mars	9 1/2	95.00
Mauretania (7)	18 mars	12	155.00
Caledonia (10)	18 mars	20	195.00
Conte Grande (7)	23 mars	14	167.50
Franconia (3)	24 mars	9 1/2	95.00
Conte Grande (12)	13 avril	16	190.00
Majestic (14)	13 avril	4	50.00
Virginia (3)	14 avril	9	100.00
Conte Grande (16)	26 avril	9	95.00
Conte Grande (17)	6 mai	9	110.00

* Départ en ville de Boston et retour un jour plus tard à Boston.
(3) Nassau, Havane.
(7) Trinidad, la Guayra, Curaçao, Cartagena, Colon, Havana.
(8) Martinique, Trinidad, Bahia, Rio de Janeiro, Pernambuco, Grenade, Curaçao, Cuba.
(10) St-Kitts, Nevis, Antigua, Montserrat, Guadeloupe, Dominique, Martinique, Barbades, Grenade, Trinidad, Venezuela, Ile Marguerite, Curaçao, Ste-Croix, St-Thomas, Porto-Rico.
(11) La Guayra, Curaçao, Colon, Kingston.
(12) Martinique, Trinidad, la Guayra, Curaçao, Colon, Jamaïque, Havane.
(13) Nassau, Haiti, Kingston, Colon, Havane.
(14) Bermudes.
(15) St-Thomas, Martinique, Trinidad, Venezuela, Curaçao, Panama, Havane.
(16) Bermudes, Havane.
(17) Bermudes, Cuba, Bahamas.

BILLETTS EMIS POUR TOUS LES PAYS DU MONDE AU TARIF OFFICIEL DES COMPAGNIES

LE DEVOIR — Service des Voyages
430 Notre-Dame Est — Montréal
BILLETTS — ASSURANCE — CHEQUES — PASSEPORTS

Réouverture des usines Angus

Les usines du *Pacifique Canadien*, par tout le Canada, ont ouvert leurs portes ce matin. Près de 4.000 hommes ont été mis à l'ouvrage à Angus, 1800 à Winnipeg, plusieurs centaines à McAdam Junction, N.B., Carleton Place, Ontario, Calgary et Vancouver.

Les usines fermeront de nouveau lorsque le programme de travail de février aura été exécuté; on n'a pas dit combien de jours ces hommes seront à l'ouvrage, mais si l'on se base sur les mois derniers, ce sera une dizaine de jours environ.

Le "DEVOIR" compte sur vous...

Vous avez certainement besoin d'impressions soignées: cartes d'affaires, cartes de visite, cartes de faire-part, cartes et tributs mortuaires, remerciements, convocations, programmes, menus, adresses, en-têtes de lettres et d'enveloppes, circulaires, etc.

Nous sommes en mesure de vous faire ces travaux d'une façon artistique, rapide et à bon compte.

Nous mettons à votre service une équipe de maîtres-ouvriers en art typographique — Voyez-nous ou téléphonez: notre représentant passera chez vous.

"LE DEVOIR"

430, rue Notre-Dame Est - Tél.: HARbour 1241

Vatican
1919-31 — Première émission de l'Etat papal ressuscité.
6 timbres neufs... \$15
St-Siege, 1867, réimpression, 7 timbres neufs... \$12
Ajoutez port — Prix courant gratuit.
BAZAR POSTAL (Rayon D)
Boite postale 4020 — Montréal



PETITES PRINCESSES — La princesse Elizabeth (à gauche) six ans, et la princesse Margaret, deux ans, filles du duc de York.



Les jupes allongent encore

NE DEPECHE PARISIENNE. NOUS L'APPREND — MOLYNEUX LANCE UNE NOUVELLE SILHOUETTE

Il y eut sensation à Paris dans le monde des élégances, samedi dernier, alors que Molyneux lança ses robes du jour dont les jupes ne s'élèvent qu'à six ou huit pouces du sol. La silhouette nouvelle créée par Molyneux est généralement plus droite, les mannequins les plus sveltes acceptant une taille et des hanches rectilignes, sans rondeur; la jupe est placée à un ou deux pouces au-dessous de la normale, pour le jour.

Les jupes du soir sont tellement longues qu'elles balayent parfois le sol; la taille est plus haute en avant, plus basse en arrière. Pour les costumes du jour, l'on a vu samedi à Paris des tweeds, de fins lainages cachemires, souvent combinés avec de la toile tailleur bleu marine, grise et beige.

Les manteaux sont plutôt droits, longueur trois quarts, avec manches sept-huitièmes.

Pour les toilettes du soir, de longues et élégantes robes, on emploie des satins brillants, les nouveaux tissus rugueux, les chiffons et les soies à pois et à fond blanc. Nouveau détail: les gants seront courts, paraît-il, en même tissu que la robe du soir en satin rose pâle.

L'entretien du linge

De nos jours, à l'exception des draps de lit qui affectent encore des dimensions très respectables, le linge de corps et le linge de maison ne tiennent plus autant de place et surtout ne sont plus en aussi grande quantité. On les placeraient, d'ailleurs, dans nos appartements au confort moderne, où les tapis et les petits carreaux tiennent lieu de cloison et remplacent les placards, si commodes cependant.

Quand on peut faire blanchir le linge chez soi, il ne faut pas hésiter à le faire. Il y a double avantage à cela: d'abord, économie d'argent, car le nettoyage, avec la main-d'œuvre et les ingrédients nécessaires, n'atteindra pas le prix élevé demandé par le blanchisseur, mais surtout parce qu'il y a, dans le nettoyage, diminution d'usure.

Le blanchissage à la maison facilite encore le raccommodage. Quand le linge est sec, avant de le donner au repassage, on procède à un tri en mettant dans une corbeille à part celui qui marque une certaine usure ou est détérioré: dentelles déchirées, décousues, absence de boutons, boutonnières largies, etc. On évite ainsi la peine de déplier le linge quand il sort des mains du blanchisseur et semblerait à être rangé; on évite aussi la surprise de trouver une pièce de lingerie, que l'on s'apprêtait à mettre, trouée ou sérieusement endommagée.

Le triage du linge, pour être fait sérieusement, doit être du ressort de la maîtresse de maison. Mieux ne l'importe qui, elle saura découvrir les accidents dont le linge est victime: brûlures, coupures, accrocs. Elle saura aussi prolonger l'existence, soit par une reprise à temps, soit par une couture ou même un habile rapiéçage.

Le prix des draps représente actuellement un chiffre si élevé que beaucoup de personnes, même très aisées, n'hésitent pas à en prolonger la durée grâce à une pièce ou des reprises, quand elles aperçoivent des clairs ou des parties abîmées. Une manière très ingénieuse et assez habile d'introduire une pièce dans la partie usée d'un drap est de la fixer tout autour par un point de reprise. C'est un peu long à exécuter, mais le drap conserve un aspect très présentable, malgré le raccommodage.

Le linge sale ne doit jamais être mis à l'état humide dans le sac ou le coffre destiné à le recevoir. On y mettra, au préalable, à sécher des cordes, dans un couloir, ou un grenier, si tant est que l'on en possède un. Si cette précaution

était omise, le linge se couvrirait de vilaines piqûres d'humidité, très difficiles à enlever. Cette recommandation s'applique en tout temps aux serviettes de toilette et aux torchons, qu'il est bon de faire sécher dans la journée, après que l'on s'en est servi et avant de s'en resservir.

Le linge fin ou le linge de corps ne se lave généralement pas avec le gros linge, c'est-à-dire les torchons, tabliers de cuisine, etc. On aura donc soin de séparer les chemises, pantalons, les serviettes de toilette, les taies, les serviettes de table, de ce qui est appelé le gros linge, et si l'on dispose de place suffisante, on pourra mettre l'un dans un coffre, l'autre dans un sac pour les distinguer tout de suite. Un petit sac recevra les mouchoirs, les dentelles ou autres choses fragiles qui nécessitent une lessive à part.

Avant de mettre le linge au sale, il est prudent de voir s'il n'y a rien qui puisse causer soit une déchirure, soit des taches de rouille, comme, par exemple, des épingles qu'on aurait oublié d'enlever.

Les parties coulissées du linge doivent être défaits et mises à plat: un noeud se dénoue difficilement quand il est mouillé; la personne qui lave n'y fait pas attention, le corde se casse, il est à remplacer s'il n'occasionne pas encore une déchirure. Il faut encore avoir soin d'enlever les rubans qui servent de garniture, s'ils sont de couleur, le blanchissage les altère; si, au contraire, ils sont blancs, la lessive les jaunira. Cette remarque pour les rubans passés dans des chemises ou les épaulettes en ruban des combinaisons de forme Empire. Ces quelques recommandations s'appliquent aussi bien au blanchissage à la maison qu'au linge donné au dehors.

Si, pour une raison ou une autre, le blanchissage à la maison est impossible, on aura deux carnets sur lesquels sera inscrit minutieusement le détail du linge, la mention de chaque pièce, sa marque spéciale, sa qualité: toile, coton, mousseline, toutes indications nécessaires pour des recherches en cas de perte. Un des carnets sera destiné au blanchisseur, l'autre gardé par la maîtresse de maison.

Pour éviter toute contestation, il sera bon de faire figurer au commencement de chacun des deux livres les tarifs consentis et acceptés de part et d'autre.

Il ne faut pas craindre d'indiquer les moindres détails ou les observations. Quand une pièce sera remise déchirée ou aura besoin d'être raccommodée, on mentionnera à côté de sa désignation les mots: "à laver seulement et pas à repasser". Car tout raccommodage doit se faire avant le repassage.

Une recommandation qui n'est pas inutile: Bien des personnes oublient d'examiner le linge avant de le remettre au blanchisseur. C'est un tort car, en faisant cet examen, on découvrirait certainement des taches qu'on est surpris de retrouver quand le linge a passé par la lessive. Ces taches, en cuisant, sont devenues indélébiles.

Donc, pour éviter cette surprise qui n'a rien d'agréable, le mieux est d'enlever soi-même les taches de vin, de thé, de fruit, de chocolat, de rouille, d'encre ou autres, avant d'envoyer son linge au dehors.

BLANCHISSAGE DES RIDEAUX. Toutes les espèces d'appareils ont une action fâcheuse sur la durée du linge, et surtout la durée des étoffes fragiles telles que les tulles, les mousselines, dentelles, guipures et autres tissus légers dont on fait généralement les petits rideaux; aussi ne faut-il amonceler à l'avance qu'un petit nombre de rideaux correspondant exactement à la quantité nécessaire pour remplacer ceux qui sont ternis. Le soleil brûle aussi très rapidement les rideaux de vitrage, et lorsqu'on s'absente pour plusieurs mois, il est sage d'enlever les rideaux et de les faire laver pour qu'il n'y reste aucun apprêt.

Au lieu de les lessiver, on les fait simplement baigner une nuit dans une eau de savon tiède; le lendemain matin, on les rince à l'eau pure sans les frotter. Il est facile de reconnaître au toucher qu'il ne reste plus trace d'amidon dans l'étoffe.

Les rideaux bien lavés sont mis à sécher à l'ombre, puis roulés dans un linge, et l'on attend pour les repasser le moment où ils doivent être replacés. Pour ranger les ri-

deux blancs, je vous conseillerais d'employer une enveloppe fortement teintée de bleu de lessive; cette précaution n'est pas utile pour les rideaux crème, écru, jaunes. Si les teintes jaunes ont été faibles par le lavage, vous pouvez les ranimer en plongeant les rideaux dans une décoction de feuilles de thé, de fleurs de tilleul, de camomille, d'ore, etc. Le café ne donne pas une jolie teinte. Cette teinture en jaune sera faite seulement au moment de repasser les rideaux, lorsqu'on la fait trop longtemps à l'avance, la coloration risque de devenir irrégulière et défectueuse. Une jolie teinte ne s'obtient pas si facilement du premier coup, aussi le mieux est de s'essayer au préalable sur un vieux rideau.

Pour se récréer le soir sous la lampe

(Solution du 2 février)

Le mot de cette charade est: Collier (col — lier).

Métagramme

Homme: Somme; Gomme; Gomme; Pomme; Somme.

Logogriphe

Demain. — Main. — Mine. — Daim. — Ami. — Mie. — Maine. — Dime. — Aime. — Dine. — Dame.

Pour les oeuvres de Marie-Réparatrice

Il y aura une grande partie de cartes dans les salons de l'hôtel Windsor, au profit des oeuvres sociales des religieuses de Marie-Réparatrice.

Assisteront à cette fête: Mmes N. A. Timmins, Gerald Timmins, Léo H. Timmins, N. L. Grandchamp, Aimé Geoffrion, J. E. Fortier, W. Duquette, J. B. Desève, Hector Longtin, A. H. Langevin, Rodolphe Bédard, J. O. Labrecque, Z. P. Ethier, A. J. Durocher, Paul Gaboury, Stephen St-Pierre, Hector Cypriot, H. Chandler, J. Zerrillo, A. B. Hamelin, J. J. Robichaud, E. Michaud, A. A. Grothé, Omer DesSerrès, L. E. Grothé, J. O. Guimot, C. A. Lamonde, A. Angèle, A. E. Prud'homme, Frank Curran, L. Beauchamp, T. P. Hamel, T. Guérin, H. D'Artois, W. Champagne, René Lacroix, Emile Ostiguy, Victor Beaudry, Jules Hamel, P. E. Ostiguy, J. W. Lavigne, Chas. Geoffrion, L. J. Leroux, Jules Thibodeau, C. A. Guertin, Paul Gagnon, Alfred Thibodeau, Philippe Beaulieu, L. de Gaspé-Beaulieu, Joseph Beaulieu, Art. Tourville, René Morin, E. N. Boileau, Aldéric Lefebvre, B. Boyer, Roland Préfontaine, Hector Racine, J. A. Handfield, Lambert Lamarche, W. Weir, P. Desjardins, J. N. Lapointe, Hone Hudson, J. Corbeil, A. Allard, Casteran, Mailhot, Pelletier, Damien Boileau, A. J. Dugal, Alex. Delongchamps, J. E. Trempe, J. O. Ducharme, Alex. Dussault, Edric Leclair, Joseph Gouin, H. Cadieux, Hector Langevin, J. N. Charbonneau, Romuald Hotte, Chas. E. Gravel, Waldo Skinner, J. A. Julien, Eloi Balldargen, J. A. St-Amour, J. C. Brunet, A. B. Rollo, Léon Mercier-Gouin, Louis Daoust, G. St-Cyr, Arthur Laramée, L. P. Julien, E. A. Senez, Léo G. Ryan, R. W. Lovell, Miles Rose Granger, Jeanne Lanthier, Jeanne Melchers, Lucille Lamothé.

A l'heure du thé, un programme musical sera exécuté. Il y aura un joli prix pour chaque table.

Oeuvre de la Soupe, Asile de la Providence

Viennent s'ajouter aux noms déjà mentionnés les noms suivants: M. Beaudoin, père, Mme A.-B. Dumas, M. J.-H. Leduc, Mme P.-E. Brégent, Mlle C. Desautels, MM. Fernand Caillet, D.-D. Fredette, J.A. Roy, Roger Damphousse, J.-P. A. Gagnon, Mme A. Poupard, Hart's Pharmacy, MM. L. Joubert, Chs Duquet, H. Lapointe, R. Dumouchel, Maurice Tessier, Louis Dupire, R.-Albert Bergeron, Anonyme, Mlle M. Wheeler, Dr E. Hurtubise, Mme H.-B. Chauvin, Mme A.-P. Diehl, MM. L.-R. Lavoie, Léo Pélipin, M. et Mme Louis Massue, Mme E. Manseau, Mme J. Legaré, Mme A. Archambault, MM. J.-R. Pilon, Eug.-H. Godin, Geo. Deslaur.

ne de coeur et pure d'esprit.

Un beau jour, son secret l'étouffant, la jeune fille lui confia le sien, et les deux femmes pleurèrent puérilement dans les bras l'une de l'autre; désormais, elles en parlèrent souvent.

— Un poète! s'écria Mlle Odile en examinant curieusement les photos que lui montrait Jocelyne, je ne l'eusse pas deviné; mais il n'a rien de romantique! Un attaché à la diplomatie, j'aurais plutôt cru! — Et c'est vrai, les romantiques ont tant changé depuis ma jeunesse! Et ce jeune homme a certainement du sang bleu, ma chère! — Hélas! comme il me rappelle le chevalier Valère de Saint-Guil! — ... mais que, vues de loin, peines d'amour sont peu, ma fille, au seuil de la mort!

Mlle Odile pousse un petit soupir de korrigan qui s'éteint. Après la collation du soir, marine prenait son tricet et Jocelyne lui faisait la lecture. Elle avait essayé une fois des vers de Gérard, mais Mlle Odile fit une petite bouche d'étonnement et avoua in-

Nous reverrons bientôt le tailleur



Maison Ignace Bourget

La troisième liste de souscriptions

Voici les premières souscriptions de la troisième liste du fonds de secours de la Maison Ignace-Bourget:

Mme Anita Brossard	\$ 7.50
Anonyme, J.-A. B.	25.00
Un tertiaire	10.00
Une association professionnelle	10.30
Une amie du Devoir	.50
Un sénateur	25.00
Un anonyme de la rue Saint-Mathieu	10.00
Anonyme, P. B. M.	25.00
Anonyme, J. O. H.	2.00
M. J.-A. Dubuc	1.00
J. E. T.	15.00
Anonyme H. B.	50.00
M. R. Dandurand	25.00
M. Oscar Ducharme	2.50
Employés du bureau chef de la Coopérative Fédérée de Québec	15.15
Un tertiaire ami des pauvres	10.00
Anonyme L.G.B.	5.00
Anonyme J.A.B.	25.00
Anonyme E.H.L.	1.00
Un ami du "Devoir"	1.00

Une communauté	25.00
Anonyme, R. P.	3.00
La maison Rougier Frères	25.00
Les élèves du Plateau	5.00
Un ancien du Collège de Montréal	10.00
Un ami de St-André	25.00
A.-M. Hébert	1.00
Employés du bureau de la Coopérative Fédérée de Québec	13.65
Anonyme par bon postal	1.00
Un dentiste, J. H. T.	1.00
Deux amies	5.00

Total \$380.30

N.B. — On est prié d'adresser les chèques soit au président du Comité de la Maison Ignace-Bourget, M. Louis Bouchier, P.S.S., curé de Notre-Dame, 116, rue Notre-Dame ouest; soit au trésorier, M. Eugène Simard, avocat, édifice de la Sauvegarde; soit encore au secrétaire, M. Emile Benoist, au Devoir. Prière de faire les chèques à l'ordre de la Maison Ignace-Bourget.

Adresse téléphonique de la Maison Ignace-Bourget, HArbour 4075.

Feu Madame Placide Gaudet

Chicoutimi, 6 — Vendredi soir, le 3 février courant, est décédée, à l'âge de 68 ans, à l'Hôtel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi, Mme Placide Gaudet, née Arsenaud (Marie-Rose), après une courte maladie d'une semaine.

Mme Gaudet était la veuve de Placide Gaudet, historien et géographe acadien bien connu, décédé en novembre 1930.

Arrivée à Chicoutimi il y a à peine une dizaine de jours, Mme Gaudet, avec sa fille Azélie, venait rejoindre son fils, M. Gustave-P. Gaudet, membre et officier en charge du détachement de la police fédérale pour le district de Chicoutimi.

Survivent à Mme Gaudet: une fille Azélie, un fils Gustave et un frère, Jean-Prospère Arsenaud, d'Urbainville, Ile-du-Prince-Edouard.

Le service funéraire a eu lieu ce matin à la cathédrale de Chicoutimi et l'inhumation au cimetière de Chicoutimi.

Mme Gaudet était Dame de Sainte-Anne.

S. E. Mgr Gauthier s'est embarqué samedi

Cherbourg, 6. (S. P. A.) — Mgr Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal, s'est embarqué à bord du "Berengaria" en partance pour New-York, samedi.

M. Albert Roberval assure la partie artistique du spectacle en même temps qu'il dirige à l'orchestre. Mme Maubourg sera entendue dans le rôle de la danseuse Carlina.

M. Louis Chartier fera revivre le timide et doux Schubert. MM. Daunais et St-Jacques auront des rôles superbes et enfin Mme Geneviève Davis-Lebel, Mlle Lucille Beaudry et autres seconderont la troupe et feront en sorte que *Chanson d'amour* soit le plus beau spectacle de la Société durant cette saison. Des décors ont été spécialement brossés pour l'occasion et on s'attend à une assistance considérable. On peut encore obtenir ses billets soit au théâtre ou au studio, 3774 rue St-Denis. Les représentations se termineront samedi soir.

Feu Madame Georges Bertrand

Mme Georges Bertrand, née Savoie (Elise), est décédée samedi, à Plessisville, à l'âge de 68 ans. Elle laisse trois fils: Ernest, substitut du procureur général à Montréal, Emile, inspecteur du service de santé à Thetford-les-Mines, le Dr Albert Bertrand, professeur à l'Université de Montréal et bactériologiste à l'hôpital Notre-Dame, et Mlle Marguerite Bertrand, de Plessisville.

Les funérailles auront lieu demain, à 9 heures, à l'église de Plessisville.

Nos sympathies à la famille en deuil.

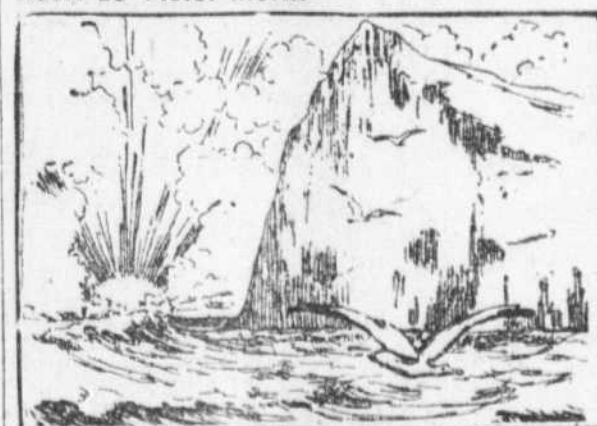
riers, Dr G. Lapierre, Bruno Trudel, MM. Lancôt et Hamelin, Mlle Rose Granger, M. L. Bourguignon, J.-O. Mousseau, Mme Emile Saint-Jacques, M. Jean Bruchési, J.-E. Larque, L.-A. Tanguay, L. Giguère, M. et Mme L. Brault, Mme L. Ths. Caron, Père Ed. Laurin, C.S.C., Mme A.-R. Plante, Mlle E. Roy, Mme M.-M. Nelson, Mme A. Dupuis, Mlle M.-A. Young, Mlle L. Lesage, MM. V.-E. Beauré, J.-O. Lapointe, Mlle R.-E. Pélouquin, Mlle D. Brunelle, échevin Auger, B. Ethier, abbé J.-A.-G. Saint-Jean, Mme C.-M. Bienvenu, Mme J.-G. Hurtubise, Mme Clara Laliberté, L.-G. Beaulieu et Cie, MM. H. Chandler, J.-A. Pariseau, M. Henri David, Anonyme. Une amie des coeurs souffrants, Mlle B. Pelletier, Mme Ernest Tétrault, M. Ulysse Racine, Mlle Alice Saint-Jean d'Artois, M. W.-A. Moreau, J. Saint-Jacques, MM. Geoffrion et Prud'homme, MM. MacKay et MacKay, H. Fontaine, Art. Tourville, A. Gauthier, A. Samoisette, L. Veronneau, A.-E. Blanchard, Mme J.-H. Ethier, Mme Guilbert, Mme W. Lamothé, Mme E. Bélanger, M. J. Dubé, M. J.-R. Carmel, J.-H. Babinville, R. L. Leduc, A.-E. Martin, P.-V.-G. et E.-B. Surveyer, R.-X. Lasalle, Mme D. de Corbet, L.-R. Deslèves, Mlle Yvonne Gauthier, Mme Antoine Routhier, Mme L.-P. Forest, Mme B.-F. Rolland, Mme A.-A. Labrecque, M. Maurice Parent.

La Purification à l'"Aide à la Femme"

Ont assisté à la cérémonie de la Purification à l'"Aide à la Femme" le révérend Père Archange, O.F.M., les révérendes Soeurs Frédéric de Bavière et Rosalie des SS. de la Providence, Mmes Arthur Berthiaume, J.-A. Laferté, L.-P. Forest, L.

Nos contes historiques

Récit de Victor Morin



Les anciens ne connaissaient que l'Asie, l'Afrique et l'Europe; ils croyaient que la terre finissait au Colonne d'Hercule (détroit de Gibraltar) et prétendaient même entendre le sifflement produit par le globe de feu du soleil en se plongeant dans l'Atlantique, au couchant.

La découverte du Nouveau Monde

Illustrations d'O.-A. Léger



Mais en Vix siècle avant Jésus-Christ les navigateurs celtiques Hannou et Himilcon se lancèrent sur l'Atlantique; le premier explorait les côtes occidentales de l'Afrique et le second celles de l'Europe. Deux siècles plus tard le Marcellus Pythée naviguait jusqu'à l'île de Thulé, qu'on croit être l'Islande.



Au cours des siècles suivants, l'Atlantique fut sillonné par les navigateurs. L'un des plus célèbres fut saint Brendan qui vivait au VIIe siècle de notre ère et qui y chercha le paradis terrestre avec 14 moines de son monastère de Kerry, en Irlande; la légende porte à croire qu'il s'aborda au Mexique.

(Courtoisie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal)

Feuilleton du "Devoir"

Lyne aux Roses

par ANDA CANTEGRIVE

35.

(Suite)

Elles remontaient la rue, renouant leur salut aux marchandes, timpe à tuyaux, le petit bonnet onastique à trois pièces sans l'enl des coiffes allées qui s'ajoutent le dimanche et pour les parons. De retour, c'était la besogne quotidienne du ménage, les ordres édictés gravement avec Anne-Ma qui traînait ses pots commodes savates dans la maison lustrée, y avait aussi les courses chez les pauvres, les visites de dames cocos et charmantes qui modu-

laient un français joli sans éclat et très pur, saluaient à l'ancienne mode en révérences discrètes. Et elles l'étaient toutes discrètes et fines, derniers rejets d'une époque polie, aristocratique et démodée.

Vers le soir, elles causaient, Mlle Odile et sa filleule, en tisonnant. Jocelyne apprit que sa marraine fut sentimentale et, pour s'être fidèlement vouée en vain au monsieur à col ouvert qu'elle, Jocelyne, trouvait bien prétentieux, tante Odile avait vieilli doucement, jeu-

LE DEVOIR commencera tout prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

génément ne pas comprendre "les sens"! Elles reprirent le *Journal d'Eugénie de Guérin* où leurs deux âmes s'accordaient à l'âme souffrante et fine dont l'ennui fut peut-être l'occasion d'un peu de gloire humaine. Et de plus en plus, en l'atmosphère mystique, la conviction de Jocelyne se faisait que le legs de la sainte était l'avertissement divin d'un but inconnu où Dieu saurait bien, à l'heure dite, conduire son âme éprouvée.

— Mon point de vue sur la vie a tellement changé, marraine, disait-elle parfois. Paris, Gérard, les vanités du monde, un rêve que j'aurais eu il y a des années! Ma résolution est prise. Je soignerai oncle, tant que me le laissera Dieu. — Je me vouerai au bien de mes pauvres montagnards, et après, si ne s'affermira pas la vocation religieuse que j'espère, pourquoi ne viendrais-je pas vieillir doucement ici, pour y continuer vos oeuvres et vos vertus? — Tante Odile ne contredisait pas. Les bûches, tisonnées, faisaient des "bluettes", ces "fleurs de cheminée" dont parlait la triste Eugénie de Guérin. Anne-Marie psalmodiait des "sônes" trainantes; sous la rafale, de bout en bout ba-

layait la rue en pente; les volets gémissaient; la mer hurlante, aux accalmies, avait de sourdes clameurs, et Jocelyne pouvait très bien imaginer, dehors, dans la nuit, parmi les âmes en peine, la galopade éperdue de ce cheval pâle de l'Apocalypse qui porte la mort...

Mardi de la semaine sainte, au sortir de la messe, un caprice lui fit acheter, en même temps que la *Semaine religieuse* de Mlle Odile, un journal de Paris. Elle le parcourait distraitemment: Politique, — Faits divers, — Critique littéraire: *Lyne aux Roses* ou la *Belle au Dormant*... Les lettres grandirent, couvrirent la page, la brûlèrent: *Lyne aux Roses*! Et avidement elle lut:

...Le jeune poète dont les premiers essais avaient eu déjà l'accueil bienveillant d'un cénacle de lettrés, nous donne une nouvelle oeuvre spontanée de grâce et d'émotion. M. Morvan se recommande doublement à l'attention par le succès qui l'a, dernièrement, fait lauréat du prix X... décerné

EATON

Voiturettes anglaises de bébés



Au plus bas prix dans l'histoire des voiturettes, mardi,

13.95

Carrosserie profonde et confortable, construite en acier inoxydable au fini brillant, avec 3 coussins mobiles, et recouvertes en tissu de cuir anglais; capote et tablier harmonisants. Avec roues à jantes à pneus de caoutchouc. Venez les voir mardi; vous en serez enthousiasmé comme nous le sommes!

Au quatrième chez Eaton — Rue Victoria.

T. EATON CO. LIMITED DE MONTREAL

Mgr Egide Roy est en route pour Rome

New-York, 6. (S. P. A.) — Mgr Egide Roy, Franciscain, administrateur de la préfecture apostolique de Kagoshima, au Japon, s'est embarqué pour Rome samedi, sur le "De Grasse", en compagnie d'un groupe de prêtres et de laïcs canadiens qui assisteront à l'inauguration de l'année sainte.

LISEUSES

On a trouvé un moyen ingénieux de relier un livre: c'est de le revêtir d'une belle liseuse de cuir.

Voici une liste de ces liseuses: Beau cuir métis mosaïque, encadrements, cuir repoussé, belle doublure, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste \$3.00

Beau cuir métis mosaïque, encadrements, médaillon cuir repoussé, belle doublure, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste \$3.00

Beau cuir métis mosaïque, encadrements, cuir repoussé, belle doublure, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste \$3.00

Beau cuir métis mosaïque, encadrements, cuir repoussé, belle doublure, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste \$3.00

Beau cuir phoque, façon laccée, noir seulement, doublure rayon, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste \$2.00

Toutes les liseuses plus haut mentionnées ont pour format 5 3/4 x 8, c'est-à-dire qu'elles sont faites pour recouvrir le livre de bibliothèque ordinaire.

Beau cuir métis uni vert ou bleu, belle doublure, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste \$2.50

Beau cuir métis brun, encadrement fers spéciaux, belle doublure, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste \$2.50

Beau cuir métis mosaïque requin, incrustations couleurs contrastantes, filet or, belle doublure, signet, coupe-papier. Au comptoir et par la poste \$2.50

Ces dernières liseuses ont pour format: 6 3/4 x 8 1/2.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR.

430 rue Notre-Dame est, Montréal.

COMMERCES ET FINANCE

LES NOUVELLES EN RACCOURCI

Le blé
Les cours ont encore faibli sur tous les marchés samedi. Toutefois, les cours de Liverpool et Chicago ont subi des pertes au cours de la semaine comparativement à la semaine précédente, Winnipeg a clôturé à peu près au même niveau. On attribue cette vigueur de Winnipeg à la bonne demande pour notre blé, demande qui est résultée de la baisse de la devise canadienne.

D'après les dernières statistiques, le Canada a été le deuxième et le plus important exportateur de blé depuis le commencement de la présente saison, soit depuis le 1er août. Nous avons exporté 134 1-2 millions de boisseaux comparativement à 120 millions pendant la période correspondante de 1931-32. Les États-Unis ont exporté 41 millions de boisseaux contre 37 millions il y a un an; l'Australie 59 3-4 millions contre 59 millions; l'Argentine 32 1-4 millions contre 43 1-2 millions; la Russie 16 1-3 millions contre 68 1-4 millions; le reste du monde 18 3-4 millions contre 55 millions.

Les exportations mondiales ont été de 302 1-2 millions cette année contre plus de 392 1-2 millions pendant la période correspondante de 1931-32.

Le prix
Samedi Vendredi
Café (mars) 5.90 5.90
Coton (décembre) 5.84 5.89
Caoutchouc (mars) 2.97 2.95
Sucre (mars) 67 66
Cuivre 5 5
Plomb 3.00 3.00
Zinc 3.19 3.19
Laine (mars) 50.10 50.90

Les wagons chargés
Le nombre des wagons chargés au Canada pendant la semaine terminée le 28 janvier a été de 31,437, une diminution de 1,513 sur la semaine précédente. Le chiffre-index est tombé de 58.44 à 56.60.

Dominion Stores
La valeur des ventes des Dominion Stores pendant les quatre semaines terminées le 28 janvier a été de \$1,398,266 comparativement à \$1,749,930 pour la période correspondante de 1932. La compagnie explique que cette diminution résulte en partie du fait qu'il a été fermé 39 magasins en moins que l'an dernier.

La production d'or
La production d'or en 1932, dans le monde, s'est élevée à 494 1-4 millions de dollars comparativement à 458 1-4 millions en 1931.

La valeur de la production canadienne est estimée à 63 1-4 millions contre 55 3-4 millions en 1931. Les États-Unis ont produit pour 52 millions, contre 49 1-4 millions l'an dernier. L'Afrique du Sud a augmenté sa production de 10 3-4 millions d'onces à 11 1-2 millions.

Hinde and Dauch Co.
Malgré la baisse presque continue des prix, la compagnie Hinde and Dauch a pu réaliser des bénéfices en 1932 pour un montant de \$205,818 comparativement à une perte de \$33,771 en 1931. Après soustraction de la dépréciation, des intérêts, etc., il y a eu un déficit de \$57,271 contre un de \$298,466 il y a un an.

Exportations de cuivre
Grâce aux achats beaucoup plus considérables de la Grande-Bretagne, la valeur de nos exportations de cuivre raffiné a été de 12 3-4 millions de dollars l'an dernier contre 9 1-4 millions en 1931, et cela malgré la baisse du prix de ce métal. Cette augmentation est aussi due à une amélioration de nos exportations de ce métal en France, en Allemagne, en Italie, en Belgique et en Suède. Par contre, nos exportations aux États-Unis ont baissé de plus de 7 millions de dollars à 5 3-4 millions.

New-York Life Insurance
Le président de la N. Y. Life Insurance Co. annonce que M. Robert E. Dowling, président de la City Investment Co. vient d'être élu directeur de la N. Y. Life. Il remplace au conseil d'administration M. Darwin P. Kingsley, mais le poste de président du conseil laissé vacant par ce dernier n'a pas été rempli.

Bourse de New-York
Cours fournis par la maison GEORGE & RAINVILLE, courtiers, 225, rue Notre-Dame ouest, Montréal.
Ouv. 11.00
Air Reduction 39 1/2
Allied Chemical 36 1/2
American Can 36 1/2
American Foreign Pow. 31 1/2
American Power & Light 31 1/2
American Smelt. & Ref. 12 1/2
American Tel. & Tel. 99 1/2
Anaconda 6 1/2
Armstrong 42 1/2
Atlantic Refining 13 1/2
Aurifer 40 1/2
Baltimore & Ohio 104 1/2
Barnhart 12 1/2
Canadian Pacific 10 1/2
Canadian National 10 1/2
Commercial Solvents 10 1/2
Chrysler Motors 11 1/2
Columbia Gas & Electric 11 1/2
Coca-Cola 31 1/2
Continental Can. Co. 31 1/2
Coca Products 31 1/2
Commonwealth Southern 34 1/2
Dupont 34 1/2
Elec. Pow. & Light Corp. 22 1/2
General Foods Corp. 23 1/2
General Motors 12 1/2
Gilett 13 1/2
General Electric 13 1/2
General Railway Signal 18 1/2
Hudson Motor 16 1/2
Int. Tel. & Tel. Co. 99 1/2
Johns-Manville 18 1/2
Ketchikan Copper 15 1/2
Lorain Theatres 15 1/2
Mack Trucks 15 1/2
Montgomery & Ward 12 1/2
Nash Car Co. 31 1/2
National Biscuit 36 1/2
New York Central 18 1/2
North American 21 1/2
Noranda Mines 21 1/2
New Haven 14 1/2
Packard 17 1/2
Pennsylvania R. R. 17 1/2
Pub. Serv. of New Jersey 47 1/2
Radio Corporation 41 1/2
Remington 17 1/2
Republic Iron & Steel 31 1/2
Sears Roebuck 17 1/2
Southern Pacific 14 1/2
Standard Brand 14 1/2
Standard Oil & Electric 10 1/2
Standard Oil of New Jersey 35 1/2
Sweeney Vacuum Oil 31 1/2
Studebaker 31 1/2
Texas Corp. 12 1/2
Union Pacific 22 1/2
United Aircraft 21 1/2
U. S. Rubber 31 1/2
U. S. Industrial Alcohol 18 1/2
U. S. Steel 26 1/2
Vanadium 11 1/2
Western Union 22 1/2
Westinghouse 22 1/2
Woodworth 22 1/2

Les rendements

ACTIONS ORIGINAIRES

Div.	Prix	Rend.
B. A. Oil	80	7 1/2
B. C. Power "A"	2,000	14 1/2
Bell Telephone	7,000	8 1/2
Build. Prod. "A"	1,000	12
Calgary Power	6,000	12 1/2
Can. Malt	1,500	13 1/2
Can. North Power	80	13 1/2
Can. Bronze	1,250	14 1/2
Can. Conveyers	2,000	15
Can. Bridge	2,000	15
Dom. Glass	5,000	50
Dom. Stores	1,200	16 1/2
Dom. Textile	7,000	17
Chas. Gurd	600	6
Imperial Oil	50	8 1/2
Imperial Tobacco	52 1/2	7 1/2

(Extras compris)

Int. Pte	1,000	11	9 1/2
McCull-Fontenac	60	8	7 1/2
Mont. Cottons	6,000	45	13 1/2
Mont. Power	1,500	30 1/2	4 1/2
Mont. Tram	9,000	97	9 1/2
Nat. Breweries	1,500	16	10 1/2
Ogilvie	6,000	112	7 1/2
Ottawa Power	6,000	92	6 1/2
Pat. Hvy	1,000	12	10 1/2
Peninsular	3,000	22	10 1/2
Quebec Power	1,000	12 1/2	7 1/2
Shawinigan	5,000	10 1/2	6 1/2
Steel of Canada	1,750	15	11 1/2

ACTIONS DE BANQUES

Montreal	10,000	170	5 1/2
Nouvelle-Bretagne	10,000	256	5 1/2
Can. Nationale	10,000	129	7 1/2
Commerce	10,000	134	7 1/2
Royale	10,000	138	7 1/2

ACTIONS DE MINES

Dome	1,000	18 1/2	5 1/2
Hollinger	75	8 1/2	9 1/2
(Extras compris)			
Lake Shore	3,000	39 1/2	7 1/2
(Extras compris)			
McIntyre	1,500	27 1/2	5 1/2
Slocow	12	1 1/2	7 1/2
Teck-Hughes	60	4 1/2	12 1/2

ACTIONS PRIVILEGIÉES

Can. North Power	7,000	75	9 1/2
Can. Bronze	7,000	80	8 1/2
Can. Car and Fdry	1,750	11	15 1/2
Can. Electric	6,000	60	10 1/2
Can. Gen. Elec.	3,500	35 1/2	6 1/2
Can. Hydro Electric	6,000	36 1/2	16 1/2
Dom. Glass	7,000	102	6 1/2
Dom. Stores	7,000	102	6 1/2
Dom. Textile	7,000	102	6 1/2
Goodyear	7,000	102	6 1/2
Jamaica P.	7,000	102	6 1/2
Lindsay & W.	7,000	102	6 1/2
MacKinnon Steel	7,000	102	6 1/2
Mont. Cottons	7,000	102	6 1/2
Nat. Breweries	7,000	102	6 1/2
Ogilvie	7,000	102	6 1/2
Ottawa Power	7,000	102	6 1/2
Peninsular	7,000	102	6 1/2
Power	7,000	102	6 1/2
Williams	7,000	102	6 1/2
Wm. Williams	7,000	102	6 1/2
Steel of Canada	7,000	102	6 1/2
Tuckett Tobacco	7,000	102	6 1/2

Les obligations

Dominion du Canada

**ouches à Cuba p
s caisses et panie**

E.-L. McColl, commissaire
merce du Canada à La Ha
unique que, vu l'inclusio

LA VIE SPORTIVE

Hainsworth est la cause de la défaite

(Par X.-E. Narbonne)

Le Canadien a subi son plus rude échec de la saison samedi soir, au Forum, aux mains des Maroons. Les derniers ont remporté la victoire par un résultat de 7 à 2, en présence de la plus forte assistance encore enregistrée cette saison à la patinoire du président. Cette défaite du Bleu-Blanc-Rouge ne fait pas perdre tout espoir aux habitants de se qualifier pour la série de détail, mais elle diminue grandement leurs chances et l'on songe déjà à faire des changements très importants sur l'équipe qui représente l'élément canadien-français.

La défaite du Bleu-Blanc-Rouge est un rude choc pour les partisans de notre club, car la façon dont nos équipiers se sont comportés dans les deux premières périodes laisse espérer un meilleur résultat pour les hommes de Newy Lalonde. En toute justice, il faut admettre que les habitants ont eu l'avantage du jeu dans les deux premières périodes, mais la dégringolade de nos favoris et d'après le chroniqueur fourni par M. Elmer Ferguson, nous constatons que le Bleu-Blanc-Rouge a fait vingt-trois fautes, contre les buts de Kerr contre les Maroons, mais par contre, les amateurs présents à la patinoire ont été surpris de voir Hainsworth se faire prendre en défaut dans les dernières secondes, et la cause de la défaite. La rondelle, lancée par Jimmy Ward n'a pas été laissée à la place au seul instant où Hainsworth a été tellement épuisé, inquiet et nonchalant qu'il ne s'est pas souvenu de la règle. L'on prétend que Hainsworth a fait un léger bond juste à la fin de la période, et qu'elle est allée juste à la hauteur de la cheville, mais même si la chose est vraie, nous ne voyons aucune raison à une telle erreur qui pourrait nuire à notre gardien de but ne pas avoir arrêté ce coup lorsque les spectateurs ont pu suivre le mouvement de la rondelle. La tenue de Hainsworth dans la dernière période est inexcusable, car les changements doivent être faits, l'un devrait songer à trouver un autre homme pour la garde des filets. Après un échec comme celui-ci, il est à craindre que le Bleu-Blanc-Rouge soit de subir une défaite de 7 à 2.

La défaite du Bleu-Blanc-Rouge est un rude choc pour les partisans de notre club, car la façon dont nos équipiers se sont comportés dans les deux premières périodes laisse espérer un meilleur résultat pour les hommes de Newy Lalonde. En toute justice, il faut admettre que les habitants ont eu l'avantage du jeu dans les deux premières périodes, mais la dégringolade de nos favoris et d'après le chroniqueur fourni par M. Elmer Ferguson, nous constatons que le Bleu-Blanc-Rouge a fait vingt-trois fautes, contre les buts de Kerr contre les Maroons, mais par contre, les amateurs présents à la patinoire ont été surpris de voir Hainsworth se faire prendre en défaut dans les dernières secondes, et la cause de la défaite. La rondelle, lancée par Jimmy Ward n'a pas été laissée à la place au seul instant où Hainsworth a été tellement épuisé, inquiet et nonchalant qu'il ne s'est pas souvenu de la règle. L'on prétend que Hainsworth a fait un léger bond juste à la fin de la période, et qu'elle est allée juste à la hauteur de la cheville, mais même si la chose est vraie, nous ne voyons aucune raison à une telle erreur qui pourrait nuire à notre gardien de but ne pas avoir arrêté ce coup lorsque les spectateurs ont pu suivre le mouvement de la rondelle. La tenue de Hainsworth dans la dernière période est inexcusable, car les changements doivent être faits, l'un devrait songer à trouver un autre homme pour la garde des filets. Après un échec comme celui-ci, il est à craindre que le Bleu-Blanc-Rouge soit de subir une défaite de 7 à 2.

La défaite du Bleu-Blanc-Rouge est un rude choc pour les partisans de notre club, car la façon dont nos équipiers se sont comportés dans les deux premières périodes laisse espérer un meilleur résultat pour les hommes de Newy Lalonde. En toute justice, il faut admettre que les habitants ont eu l'avantage du jeu dans les deux premières périodes, mais la dégringolade de nos favoris et d'après le chroniqueur fourni par M. Elmer Ferguson, nous constatons que le Bleu-Blanc-Rouge a fait vingt-trois fautes, contre les buts de Kerr contre les Maroons, mais par contre, les amateurs présents à la patinoire ont été surpris de voir Hainsworth se faire prendre en défaut dans les dernières secondes, et la cause de la défaite. La rondelle, lancée par Jimmy Ward n'a pas été laissée à la place au seul instant où Hainsworth a été tellement épuisé, inquiet et nonchalant qu'il ne s'est pas souvenu de la règle. L'on prétend que Hainsworth a fait un léger bond juste à la fin de la période, et qu'elle est allée juste à la hauteur de la cheville, mais même si la chose est vraie, nous ne voyons aucune raison à une telle erreur qui pourrait nuire à notre gardien de but ne pas avoir arrêté ce coup lorsque les spectateurs ont pu suivre le mouvement de la rondelle. La tenue de Hainsworth dans la dernière période est inexcusable, car les changements doivent être faits, l'un devrait songer à trouver un autre homme pour la garde des filets. Après un échec comme celui-ci, il est à craindre que le Bleu-Blanc-Rouge soit de subir une défaite de 7 à 2.

La défaite du Bleu-Blanc-Rouge est un rude choc pour les partisans de notre club, car la façon dont nos équipiers se sont comportés dans les deux premières périodes laisse espérer un meilleur résultat pour les hommes de Newy Lalonde. En toute justice, il faut admettre que les habitants ont eu l'avantage du jeu dans les deux premières périodes, mais la dégringolade de nos favoris et d'après le chroniqueur fourni par M. Elmer Ferguson, nous constatons que le Bleu-Blanc-Rouge a fait vingt-trois fautes, contre les buts de Kerr contre les Maroons, mais par contre, les amateurs présents à la patinoire ont été surpris de voir Hainsworth se faire prendre en défaut dans les dernières secondes, et la cause de la défaite. La rondelle, lancée par Jimmy Ward n'a pas été laissée à la place au seul instant où Hainsworth a été tellement épuisé, inquiet et nonchalant qu'il ne s'est pas souvenu de la règle. L'on prétend que Hainsworth a fait un léger bond juste à la fin de la période, et qu'elle est allée juste à la hauteur de la cheville, mais même si la chose est vraie, nous ne voyons aucune raison à une telle erreur qui pourrait nuire à notre gardien de but ne pas avoir arrêté ce coup lorsque les spectateurs ont pu suivre le mouvement de la rondelle. La tenue de Hainsworth dans la dernière période est inexcusable, car les changements doivent être faits, l'un devrait songer à trouver un autre homme pour la garde des filets. Après un échec comme celui-ci, il est à craindre que le Bleu-Blanc-Rouge soit de subir une défaite de 7 à 2.

La défaite du Bleu-Blanc-Rouge est un rude choc pour les partisans de notre club, car la façon dont nos équipiers se sont comportés dans les deux premières périodes laisse espérer un meilleur résultat pour les hommes de Newy Lalonde. En toute justice, il faut admettre que les habitants ont eu l'avantage du jeu dans les deux premières périodes, mais la dégringolade de nos favoris et d'après le chroniqueur fourni par M. Elmer Ferguson, nous constatons que le Bleu-Blanc-Rouge a fait vingt-trois fautes, contre les buts de Kerr contre les Maroons, mais par contre, les amateurs présents à la patinoire ont été surpris de voir Hainsworth se faire prendre en défaut dans les dernières secondes, et la cause de la défaite. La rondelle, lancée par Jimmy Ward n'a pas été laissée à la place au seul instant où Hainsworth a été tellement épuisé, inquiet et nonchalant qu'il ne s'est pas souvenu de la règle. L'on prétend que Hainsworth a fait un léger bond juste à la fin de la période, et qu'elle est allée juste à la hauteur de la cheville, mais même si la chose est vraie, nous ne voyons aucune raison à une telle erreur qui pourrait nuire à notre gardien de but ne pas avoir arrêté ce coup lorsque les spectateurs ont pu suivre le mouvement de la rondelle. La tenue de Hainsworth dans la dernière période est inexcusable, car les changements doivent être faits, l'un devrait songer à trouver un autre homme pour la garde des filets. Après un échec comme celui-ci, il est à craindre que le Bleu-Blanc-Rouge soit de subir une défaite de 7 à 2.

Les Sénateurs ont eu raison du club Boston

(Par X.-E. Narbonne)

Ottawa, 6. — Les Sénateurs d'Ottawa ont conservé encore l'espoir de se qualifier pour la série de détail de la Ligue Nationale, car la victoire des hommes du président Ahearn sur les Bruins de Boston, samedi soir, par un résultat de 3 à 2, leur inspire confiance.

La joute de samedi soir, disputée dans la capitale fédérale, avait attiré une piètre assistance car la plupart des amateurs s'attendaient à voir leurs favoris subir un échec aux mains des Bruins mais à la surprise générale ce fut le contraire qui se produisit et les cinq mille personnes présentes ont fait une ovation aux vainqueurs après la partie.

Les Sénateurs ont enregistré 2 buts dans la première période et un autre dans la troisième, tout en se montrant assez solides pour repousser les furibondes attaques des Bruins dans les deux dernières périodes.

Art. Ross, gérant des Bruins, a menacé de retirer son équipe alors qu'il ne restait pas trois minutes à jouer dans la période finale. Le juge du jeu, Vic Wagner, avait puni Marly Barry pour rudesse, mais Ross refusa de laisser Barry quitter la glace, en prétendant que seul Odie Cleghorn avait le pouvoir, comme arbitre en chef, d'imposer les punitions. Le match a été retardé pendant quatre minutes tandis que Cleghorn parlementait avec Ross sur la clôture. Finalement Ross s'est rendu aux arguments de Cleghorn et Barry est allé expier sa punition.

Ross a dit qu'il rapporterait l'incident au président Calder, de la N.H.L.

Desse Roche, qui avait rejoint les Sénateurs quelques heures seulement avant le début du match, ayant été échangé pour Wally Kilrea par les Maroons, a enregistré le premier but pour Ottawa. Hec Kilrea le second.

Belle tenue de Gardiner dans les buts

(Par X.-E. Narbonne)

Toronto, 6. — Les Eperviers Noirs de Chicago et les Maple Leafs de Toronto se sont livrés une belle joute en cette ville samedi soir dernier dans une rencontre de séries régulières de la Ligue de hockey Nationale. Après un duel intéressant de soixante-dix minutes les deux équipes ont dû se contenter d'un résultat nul de 2 à 2.

Les visiteurs ont réussi à tenir tête à leurs rivaux grâce à la belle tenue de Chuck Gardiner dans les buts et au système défensif des Eperviers Noirs.

En dépit de nombreuses mises en échec, il n'y a eu que six punitions contre deux majeures à Bob Gracie et Art Coulter pour avoir échangé quelques coups de poing sans trop se faire de mal dans la troisième période.

Chicago a su mettre à profit toutes les occasions de marquer qui se sont offertes. L'habile tactique de Tommy Cook lui a fourni un but à la fin de la première période. Il a fait glisser le palet entre les jambes de la défense, l'a contournée pour aller reprendre le disque et déjouer Chabot de façon très habile.

Ce n'est qu'au bout de cinq minutes de la deuxième période que les Maple Leafs ont réussi à franchir ce rempart et à égaliser les chances. Dans son unique montée de la rondelle aux mains de Clancy qui a fait une passe à Jackson et a raté la tentative pour déjouer Gardiner. Mais trois minutes après, March a redonné l'avantage au Chicago en acceptant une passe de Gottselig à quelques pieds des filets. Jackson a finalement rétabli l'égalité avec l'aide de Day.

Alignement des équipes:

TORONTO
but défense
Clancy Clancy
Horne défense
Prineau centre
Jackson centre
Conacher défense
Subs: Toronto: Day, Levinsky, Thoms, Bailey, Cotton, Gracie, Doran.
Subs: Chicago: Coulter, Rennie, March, Gottselig, MacFadden, Jenkins, MacKenzie, Burch.

CHICAGO
but défense
Gardiner Gardiner
Abel défense
Cook défense
Thompson centre
Couture centre
Subs: Chicago: Somers, A. Selbert, Dillon, Murdoch, Keeling, Asmundson, Pettigrew, Heller, Brennan.
Subs: Toronto: Martin, Jackson, Philmore, Patterson, Starr, Phillips, Ayres et Dutkowski.

Première période
1-Chicago: Cook 14:28
Punitions: Abel, Clancy, Gottselig.

Deuxième période
2-Toronto: Clancy 4:40
3-Chicago: March 7:04
4-Toronto: Jackson 7:19

Troisième période
Pas de point.
Punitions: Jenkins, Coulter, majeure, et Gracie, majeure.
Temps supplémentaire
Pas de point.

Les Rangers triomphent des Américains

(Par X.-E. Narbonne)

New-York, 6. — En présence d'une assistance de 15.000 personnes les Rangers ont triomphé des Américains par un résultat de 4 à 1 dans une joute qui fut toute à l'avantage des hommes de Lester Patrick. Per cet échec des Américains et par la victoire des Maroons sur le Canadien les protégés de Bill Dwyer sont en troisième position dans la section canadienne avec un point de moins que le Montréal.

Cecil Dillon a commencé le pointage des Rangers dès la première période, alors que, survenu comme un cheveu sur la soupe en face des buts adversaires, il a profité du retour d'Asmundson pour tirer la rondelle derrière Warters. Art. Somers, Butch Keeling et Bun Cook ont comploté les trois autres buts des Rangers, tandis que Johnny Sheppard enregistrait pour les Américains.

Les gardiens des buts, Roy Warters et Andy Aitkenhead, ont fourni du jeu splendide en dépit des coups qui les ont forcés tout à tour à arrêter de jouer. Aitkenhead est sorti de la patinoire le nez tout en sang. Il venait d'arrêter trois bons coups des Américains, lorsque ceux-ci l'ont frappé de la tête ou du bâton.

Alignement des équipes:

RANGERS
but défense
Aitkenhead but
Selbert défense
Johnson défense
Boucher centre
W. Cook centre
F. Cook centre
Subs: Rangers: Somers, A. Selbert, Dillon, Murdoch, Keeling, Asmundson, Pettigrew, Heller, Brennan.
Subs: Américains: Martin, Jackson, Philmore, Patterson, Starr, Phillips, Ayres et Dutkowski.

AMERICAINS
but défense
Warters Warters
Dutton Dutton
Himes Himes
Wandie Wandie
Sheppard Sheppard
Subs: Américains: Martin, Jackson, Philmore, Patterson, Starr, Phillips, Ayres et Dutkowski.

Première période
1-Rangers: Dillon 19:25
Punitions: Dillon, Pettigrew, Jackson, Brennan, Johnson, Dutton.

Deuxième période
2-Rangers: Somers 6:41
3-Rangers: Keeling 9:17
Aucune punition.

Troisième période
4-Américains: Sheppard 28
5-Rangers: F. Cook 18:27
Punitions: E. Selbert, Wannie.

Le Détroit remonte en 1ère place

(Par X.-E. Narbonne)

Détroit, 6. — Les Ailes Rouges de Détroit ont réussi à remporter une nouvelle victoire dans la série de la Ligue Nationale hier soir et à se mettre de nouveau sur un pied d'égalité avec les Rangers de New-York, pour la première position de la section américaine, alors qu'ils vainquirent les Eperviers Noirs de Chicago par un résultat de 1 à 0.

Après deux périodes de jeu purement défensif, les Wings ont lancé une offensive à toute allure. Jusque là les gardiens de buts, Roach et Gardiner, avaient eu peu à faire, mais l'avaient bien fait.

Herbie Lewis et Happy Emms partirent ensemble vers les buts de Chicago, pour se trouver tout à coup à deux pas de Gardiner. Emms feignit de lancer, Gardiner fit un écart; au même moment, Emms passa à Lewis et la rondelle se trouva bientôt dans les filets de Chicago.

Cinq des neuf punitions infligées durant la séance sont allées à Détroit. Les arbitres ont eu du mal à enrayer la rudesse du jeu. Il y avait 11.000 spectateurs.

Alignement des équipes:

CHICAGO
but défense
Gardiner Gardiner
Abel défense
Cook défense
Thompson centre
Couture centre
Subs: Chicago: Somers, A. Selbert, Dillon, Murdoch, Keeling, Asmundson, Pettigrew, Heller, Brennan.
Subs: Américains: Martin, Jackson, Philmore, Patterson, Starr, Phillips, Ayres et Dutkowski.

DÉTROIT
but défense
Roach Roach
Evans Evans
Young Young
Voss Voss
Lewis Lewis
Wisman Wisman
Subs: Détroit: Somers, A. Selbert, Dillon, Murdoch, Keeling, Asmundson, Pettigrew, Heller, Brennan.
Subs: Américains: Martin, Jackson, Philmore, Patterson, Starr, Phillips, Ayres et Dutkowski.

Première période
Pas de point.
Punitions: Emms, Voss, Cook, Graham.

Deuxième période
Pas de point.
Punitions: Emms, Hay, Cook.

Troisième période
1-Détroit: Lewis 16:37
Punitions: Emms, Abel.

Armand Mondou s'est distingué

Boston, 6. — Les Rouges de Providence se sont approchés des Arrows de Philadelphie dans la course au championnat de la Ligue Canado-Américaine en triomphant des Cubs de Boston par un résultat de 5 à 3, samedi soir.

Armand Mondou, ancien joueur du Canadien de la Ligue Nationale, a été le gros facteur de la victoire des visiteurs car cet avant a compté trois points pour sa part et il a reçu un excellent support d'Arthur Alexandre, un autre produit du Bleu-Blanc-Rouge de Montréal, qui a bien placé le caoutchouc deux fois dans le but de Jackson.

Composition des équipes:

BUFFALO
but défense
Taughler Taughler
Lederman défense
Murray défense
Carr centre
Gross centre
Subs: Buffalo: Schultz, Godin, Jarvis, Barton, Bell, Laidler.
Subs: Boston: Fraser, Groh, Quenneville, Neville, Carrigan.

LONDON
but défense
Stuart Stuart
Holway Holway
Hicks Hicks
Pettigrew centre
Grog centre
Gillie centre
Subs: London: Holway, Neville, Adams, Sands, Miller.
Subs: Buffalo: Fraser, Groh, Quenneville, Neville, Carrigan.

Première période
Pas de point.
Punitions: Gross, Hicks, Fraser, Lederman.

Deuxième période
Pas de point, aucune punition.

Troisième période
Pas de point, aucune punition.

Composition des équipes:

NEW HAVEN
but défense
Roberts Roberts
Speyer Speyer
Regan défense
Keating défense
Convey centre
Subs: New Haven: Collings, Wilson, Padon, Jackson, Burmeister, Doran, Pringle, Rader.
Subs: Boston: Dwyer, O'Neill, Weir, Buckles, King, Warshawski, Benson.

BOSTON
but défense
Jackson Jackson
Lane Lane
Cook centre
Saunders centre
Subs: Boston: Dwyer, O'Neill, Weir, Buckles, King, Warshawski, Benson.

Première période
1-Boston: O'Neill 14:41
Punitions: Lane, Keating, Collings et King.

Deuxième période
Pas de point.
Punitions: Davis 2, Doran, Lane.

Troisième période
2-Boston: Saunders 2:55
3-Boston: Jerva 15:09
4-New Haven: Collings 19:54
Punitions: Weir, O'Neill, Rader, Jerva.

St-François et C. P. Verdun sont victorieux

(Par Pierre VIGANT)

Le St-François-Xavier a continué hier après-midi son ralliement de la dernière heure en blanchissant le Champêtre par 2 à 0. Le club qui remporta le championnat de la Ligue Mont-Royal pendant cinq années consécutives semblait éliminé du détail il y a une dizaine de jours, mais ses deux victoires consécutives sur le LaFontaine et le Champêtre ont changé tout cela et il est maintenant sur les talons de ces deux concurrents. Le Verdun a augmenté son avance sur les autres clubs de la ligue et a anéanti les derniers espoirs des étudiants de l'Université de Montréal en leur administrant une véritable râclée (5 à 1).

L'équipe de l'Université de Montréal était désorganisée par le départ de son brillant joueur du centre, Dube, qui aurait décidé de ne plus jouer cette année et affaiblie par l'absence de plusieurs substituts. Les joueurs ont dû se remplace au petit bonheur, chacun jouant alternativement sur l'avant et sur la défense. Dès la fin de la première période, le résultat était de 3 à 0 et les Carabins étaient irrémédiablement battus. Risquant le tout pour le tout, les étudiants lancèrent des attaques à quatre et cinq hommes dès le milieu de la deuxième période, ce qui permit aux joueurs du Verdun de porter le résultat à 5 à 0. C'est à Jotkus que la partie a rapporté le plus car il est monté en tête des compteurs de la Ligue Mont-Royal en comptant 2 points et en fournissant une passe à Gravel. Lucien Leduc et Gravel ont tous deux un point et une assistance à ajouter à leur total.

Les étudiants qui n'avaient plus rien à attendre lorsqu'ils sont entrés dans la glace à la dernière période ont vaillamment combattu en dépit de tout pour donner du jeu intéressant aux gens qui s'étaient dérangés pour venir les voir jouer. Du commencement à la fin des vingt minutes, ils ont forcé le jeu à quatre et à cinq hommes et Elie a fini par éviter le blanchissage en lançant un coup rapide pendant une mêlée près des filets de Boulanger. Le courage et l'esprit sportif des étudiants leur a gagné la sympathie de la foule qui les a fréquemment acclamés au cours de cette dernière période.

Le St-François, sous la direction apparente d'Arthur Valois, a de nouveau eu recours à un jeu défensif imperméable pour battre le Champêtre. Aussitôt qu'une attaque était lancée, les trois joueurs d'avant se repliaient en toute hâte pour venir reformer la ligne au centre de la glace. Les deux lignes d'avant du Champêtre, Tobin, Jack et Cadorette et Bob Lee, Wheeler et Curran, ont tenté de faire du beau jeu de passe, mais les joueurs du St-François surveillaient trop étroitement leurs hommes et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'ils ont pu traverser la ligne bleue. C'est qu'au milieu de la deuxième période qu'Easton a compté 13 points qui devaient donner la victoire au St-François en ramassant la rondelle qui traînait sur la glace après un effort de Gervais et en lançant aussitôt pour déjouer Rowen.

Les avants du Champêtre s'étaient à la charge sans se décourager. A la dernière période, ils forceront le jeu à quatre hommes et à cinq hommes et faillirent compter à plus d'une reprise, surtout lorsque les punitions décernées les rangs du St-François pour s'assurer un blanchissage qu'il avait bien mérité. Deux ou trois secondes seulement avant la cloche, Valois s'empara de la rondelle et vint placer un second point dans les buts de Rowen.

Alignements et sommaires:

VERDUN
but défense
Boulanger but
Jotkus défense
Bennett défense
Gravel centre
Martel centre
Reeves allie
Subs: Verdun: Lawton, Guilbault, Leduc, H. Lee.

ST-FRANÇOIS
but défense
Easton but
Gervais défense
Monroie défense
St-Jean centre
Baril centre
Subs: St-François: Bourgoin, Armand, Beauchamp, Alarie, Easton.
Subs: Champêtre: Curran, Fowler, Lee, Wheeler, Dupuis.

Première période
Pas de point.
Punitions: Fowler, Beauchamp, Valois.

Deuxième période
1-St-François: Easton 8:10
Punitions: Jack, Armand, Fowler, Lee et Valois.

Troisième période
2-St-François: Valois 15:59
Punitions: Wheeler, Valois, Bourgoin.

Arbitres: Sauvè et Campbell.

Alignement des équipes:

LOVELA
but défense
Barasol but
MacDonnell défense
Parker centre
Thomas allie
Pittsburgh allie
Subs: Lovela: MacDonald, Brabant, Tracey, C. Paré.
Subs: St-François: Watson, Cormier, Archaibault, J.-P. Ranger, Deschamps et Ouellette.

ST-FRANÇOIS
but défense
Bouvette but
Raymond défense
Bellemare défense
St-Jean centre
Baril centre
Subs: St-François: Bourgoin, Armand, Beauchamp, Alarie, Easton.
Subs: Champêtre: Curran, Fowler, Lee, Wheeler, Dupuis.

Première période
1-St-François: Polier 16:50
2-St-François: Archambault 19:21
Punition: aucune.

Deuxième période
3-Lovela: Druve 7:10
4-Lovela: Tracey 8:25
5-Lovela: Pittsburgh 9:30
6-St-François: Watson 11:15
Punitions: Cormier, 5 min., Parker, 1 min., F. Ranger, Watson, 2 min.

Troisième période
1-St-François: F. Ranger 13:31
2-St-François: Archambault 16:27
Punitions: Pittsburgh, Lortie, 2 min., Tracey, 1 min., Watson, 2 min.

Mécontent de ses joueurs

(Par X.-E. Narbonne)

Léo Dandurand, directeur général du Canadien, a fait tout une scène après la partie de samedi soir dernier, alors que les habitants ont perdu par 7 à 2 entre les mains des Maroons. Il était très choqué de voir que depuis le départ de Hart la vaillante équipe de jadis ne pouvait même plus remporter la victoire, alors même qu'elle jouait chez elle. Il s'est demandé ce qui pouvait bien retenu des équipiers qui ont pourtant fait leurs preuves comme excellentes. Il a analysé le fait que dans l'espérance de stimuler les joueurs, et, partant, le jeu, il n'a pas craint de faire des changements au cours de la saison. Mais il constate, douloureusement, que rien ne semble assez efficace pour décider le Canadien à jouer cette année.

Les équipiers du Canadien ont écouté sa harangue sans manifesters trop de surprise, car ils se sentaient dans l'air, disaient-on un peu partout, que l'orage allait éclater d'un instant à l'autre. Les remarques et les menaces de Dandurand ne seront peut-être pas de nature à remonter le moral du Canadien, car ce ne fut pas sans émotion qu'ils ne tentèrent même pas de dissimuler que les joueurs du Canadien ont appris de Dandurand que c'était son intention de faire un remue-ménage dans cette équipe en envoyant promener les joueurs ici et là, d'en vendre et d'en échanger. Mais Dandurand n'a pas dévoué le nom de ceux à qui il réserve une surprise.

Le directeur général se plaint amèrement que tous les équipiers du Canadien, du dernier au premier, n'ont pas fait leur possible durant la saison. Quelques joueurs qui ont montré assez de bonne volonté au début de la saison, ont ralenti presque aussitôt, dit-il. A voir comment le Canadien s'est comporté cette année, Dandurand déclare que n'importe qui peut dire, sans crainte d'erreur, que les joueurs se sont obstinés à ne pas vouloir coopérer. Les changements que caresse Dandurand se effectuèrent pas encores ces jours-ci, car il compte voir de quelle façon l'équipe se comportera demain soir avec les Maple Leafs, de Toronto.

Comme pour rassurer le public qui murmure assez ouvertement de ce temps-ci au sujet de Newy Lalonde, Dandurand a déclaré que Lalonde n'a toute sa confiance et qu'il a si justifié ce qu'il était en mesure de l'attendre de lui. On ignore de quel se produira parmi les équipiers du Canadien, mais on n'ignore pas par exemple qu'il se produira fatalement quelque chose.

Une tournée en Europe

Canadien et New-York Rangers ont accepté de faire une courte tournée en Europe au cours des mois d'avril et mai. Ces deux équipes n'attendent plus que leurs gérants en viennent à des arrangements définitifs avec les intérêts d'outre-mer pour se mettre en route.

Ligue de l'Est

Les fervents du hockey sont assurés de passer une autre soirée agréable ce soir à l'Arena de l'Académie Roussin, Pointe-aux-Trembles, où la Ligue de Hockey Amateur de l'Est présente un programme de majeure importance. L'intérêt va grandissant et la lutte pour les trois premières positions est toujours des plus contestées. Il y aura sans doute un autre changement dans la position des clubs. Le Guybourg sera au repos ce soir. Le programme de la Ligue de l'Est est le suivant: Beauverie vs Cultivateurs du Nord; Pointe aux Trembles vs Club de l'Est.

C'est à 8 h. 30 précises que se fera l'ouverture des hostilités entre le Beauverie, actuellement en troisième position et les Cultivateurs du Nord qui brillent en avant dans la course au championnat de la Ligue de Hockey Amateur de l'Est. Le Beauverie possède une équipe de première valeur. N'ayant perdu qu'une partie et ce aux mains des Cultivateurs, par le résultat de 2 à 1, le gérant René Ménard, du Beauverie, compte sur ses porteurs pour prendre leur revanche ce soir, mais les Cultivateurs, toujours anxieux de demeurer invincibles, usent de leurs tactiques habituelles pour continuer leur marche triomphale.

Dans la deuxième partie de la soirée, le Club de l'Est s'efforcera de remporter la victoire contre le fameux Pointe aux Trembles. La tâche sera ardue car ces derniers ne connaissent pas encore la défaite cette saison. Cette partie sera aussi très intéressante et fournira un spectacle éblouissant. Les partisans de la Ligue de l'Est qui se rendront à l'Arena de la Pointe aux Trembles ce soir recevront un bulletin leur donnant droit de vote pour leur candidat favori pour le choix d'une Reine de la Ligue de l'Est.

Le vrai remède

Il y a quelques années, alors que l'émigration de nos aînés aux États-Unis battait son plein, monsieur l'abbé G. M. Bloudeau publiait un ouvrage qui s'intitulait en moins de huit mots. Cet ouvrage qu'on ne peut plus trouver en librairie et qui s'intitulait: POUR RESTER AU PAYS, vient de recevoir son complément dans un autre livre de monsieur l'abbé Bloudeau, qui s'intitule: LE VRAI REMÈDE. Tout le monde se demande avec angoisse quel est le vrai remède à la crise présente. Dans un travail éloquent, monsieur l'abbé Bloudeau fait des suggestions fort opportunes quoique très simples. On comprend que le missionnaire-colonisateur fut sur tout la solution dans la colonisation et l'agriculture. Sur ce point, il rencontre d'ailleurs l'assentiment de la plupart des économistes et des hommes d'œuvre, qu'on ne va pas en oubliant la situation dans notre pays. Le vrai remède, dit-il, n'est pas de laisser les choses aller, mais de faire du pays, 330-340 rue Notre-Dame Est, Montréal.

FORUM WILSON
MARDI 7 FEVRIER A 8.30 P.M.
TORONTO VS CANADIENS
Prix: \$2.50, \$1.75, \$1.50, \$1.00, 50¢
Ince incluse.

